Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

31 Mars, 1846.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE,

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. J. TARDIF, agent, AU PALAIS DE JUSTICE.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

Éducation. Industrie. Progrès.

Vol. III. No. 18.

PARAISSANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul,	£1	0	0
Abonnement à l'Album Mensuel, Litteraire et Musical, seul,	£1	0	0
Aux deux publications reunies,	£1	10	0

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, premiere insertion,	2s.-6d.
Dix lignes et au-dessous, premiere insertion,	2s.-6d.
Au-dessus par ligner,	6d.

Toute insertion subsequente, le quart du prix.
(Affranchir les lettres.)

CONTEMPORAINS ILLUSTRES.

LORD JOHN RUSSELL.

Che sara sara.
Devise des Russell.

C'est une noble race que celle des Russell ; sans remonter jusqu'aux temps de la conquête normande, elle ne le cède en illustration à aucun des beaux noms de l'Angleterre. Au commencement du XVIe siècle nous rencontrons pour la première fois dans l'histoire un John Russell, originaire du comté de Dorset, qui fût gentilhomme de la chambre sous Henri VII, intendant de la maison du roi sous Henri VIII, créé par lui baron Russell et chevalier de l'ordre de la jarretière, pourvu de fiefs considérables dans le comté de Bedford, appelé ensuite à faire partie du conseil d'administration sous la minorité d'Édouard VI, et enfin nommé, en 1550, comte de Bedford.

A dater de cette époque la famille des Russell prend rang et s'élève de jour en jour au sein de l'aristocratie anglaise, jusqu'au moment où elle acquiert une gloire ineffaçable dans la personne du grand William Russell, ce martyr de la liberté politique et religieuse, "dont le nom, a dit Charles Fox, restera éternellement gravé dans le cœur de tout Anglais, à côté de celui d'Algernon-Sidney." Les deux illustres champions de la même cause furent immolés à quatre mois d'intervalle. Les évènements qui les conduisirent à l'échafaud sont assez connus pour qu'il suffise de les indiquer ici. C'était sous la monarchie restaurée des Stuarts. Le drame sanglant de Whitehall et les dures leçons de l'exil avaient été sans fruit pour le fils de Charles Ier : lui aussi n'avait rien oublié et rien appris. Plongé dans les plaisirs, il livrait son royaume à ce ministère de favoris, si tristement connu sous le nom de *cabale*. Toujours pressé d'argent pour payer ses maîtresses, il vendait Dunkerque à Louis XIV, s'enchaînait servilement à la politique de Versailles, s'obstinait dans une guerre désastreuse contre la Hollande, malgré les remontrances du parlement ; et, tandis qu'il foulait ainsi aux pieds les intérêts et les libertés de l'Angleterre, la ferveur catholique de son héritier présomptif, le duc d'York, mettait en péril l'avenir de l'Église protestante. Une opposition courageuse s'organisa au sein des Communes ; elle plaça à sa tête le fils aîné du comte de Bedford, William Russell, que ses lumières, ses vertus, ses talents, la haute considération dont il jouissait, rendaient le plus digne de cet honneur périlleux. Le ministère de la *cabale* fut dissous, l'opposition triompha, mais Russell devait payer cher son triomphe. Il avait osé, aux applaudissements de l'Angleterre, proclamer en face de Charles II le droit de résistance : sa perte fut résolue. Impliqué dans une accusation absurde de complot contre la vie du roi, il refusa de fuir, comparut devant un jury vendu au pouvoir, et confondit ses accusateurs. Condamné, malgré l'évidence et au mépris de toutes les formes judiciaires, comme coupable de haute trahison, il mourut le 21 juillet 1683, avec l'énergie d'un héros et le calme d'un saint. Cinq ans plus tard, Jacques II subissait la peine du crime de son frère : il tombait du trône pour faire place à Guillaume de Nassau. Le parlement cassait par un bill le jugement de Russell, qualifié d'*assassinat*, et le nouveau roi, en conférant au comte de Bedford, père de la victime, le titre de duc, proclamait son fils l'*ornement du siècle*, le *modèle de la postérité*.

Le noble sang du martyr ne fut pas versé tout entier sur l'échafaud (*). De son mariage avec la fille du comte Southampton, cette Rachel Wriothesley dont l'histoire a consacré les vertus, le courage et le dévouement conjugal, William Russell laissa un fils qui hérita, après la mort de son grand-père, du titre de duc de Bedford. Ce titre passa successivement à ses deux fils, dont le dernier, John Russell, eut pour héritier l'aîné de ses petits-fils, Francis, cinquième duc de Bedford. Ce Russell joua sous le ministère de Pitt un rôle politique distingué. Fidèle aux traditions de sa famille, il combattit brillamment à côté de Fox, dans les rangs du parti whig. Il fut, de plus, grand agronome ; les éminents services qu'il rendit à l'agriculture par la fondation de nombreuses fermes expérimentales ont attaché à son nom une popularité durable. Son effigie est encore aujourd'hui gravée sur les médailles que distribue la Société agricole de Lough. Il mourut en 1802 sans postérité. Ses biens, son titre et sa pairie passèrent à son frère cadet, lequel est mort récemment, laissant trois fils, dont l'aîné a hérité du titre de duc de Bedford, et dont le troisième est justement l'homme d'État qui fait le sujet de cette notice, le chef actuel du parti whig, le rival de sir Robert Peel, le plus illustre des Russell après le grand William, en un mot lord John Russell.

(*) Lord Edouard Russell, l'amiral qui battit Tourville au cap de LaHogue, était cousin germain de William.

Lord John Russell est né le 19 août 1792. Cadet de famille, (†) et par conséquent habitué de bonne heure à l'idée qu'il devait se créer par lui-même une grande existence pour soutenir l'honneur de son nom, il eut une jeunesse laborieuse et grave ; il fit de fortes études à l'université de Cambridge, et aussitôt qu'il atteignit ses vingt et un ans, en 1814, il entra à la chambre des Communes.

On a souvent écrit chez nous que l'aristocratie anglaise se mourait, qu'elle était morte. Cette assertion est bien plus facile à émettre qu'à justifier. J'ai moi-même, à la vérité, signalé dans le cours de cet ouvrage quelques-uns des dangers qui me paraissent menacer dans l'avenir cette aristocratie ; je crois qu'elle finira un jour par être entraînée dans le grand mouvement démocratique qui semble gagner toutes les nations ; mais pour le présent je ne vois dans le monde aucune institution offrant, avec plus de souvenirs de gloire, plus de vie, plus d'éclat, plus de puissance et plus de grandeur. Tandis que toutes les autres aristocraties, battues en brèche, soit par les rois, soit par les peuples, s'affaissent lentement ou se brisent ; quand la *grandesse* espagnole n'est plus qu'une collection d'êtres abrutis et rachitiques (l'on reconnait aujourd'hui un grand d'Espagne à ce signe qu'il est un peu plus petit (*) et un peu plus ignorant qu'un Espagnol ;) quand les fiers barons du Saint-Empire ont échangé leur cuirasse contre un habit brodé de conseiller aulique ou des aiguillettes de chambellan ; quand les boyards russes se courbent humblement sous le knout d'un tzar ; quand les fils de ces *nonces* polonais, qui délibéraient à cheval et le sabre au côté, en sont réduits, pour gagner le pain de l'exil, à se faire professeur d'écriture ou commis voyageurs ; quand la noblesse française, jadis la première du monde, se divise en deux parts, dont l'une ne s'occupe qu'à accroître stupidement et dans l'ombre, ou à dépenser plus stupidement encore les richesses qu'elle a pu sauver du naufrage, tandis que l'autre, isolée, pauvre, et perdue dans la masse populaire, végète obscurément dans les comptoirs, aux armées, dans les greffes, dans les greniers, dans les rues ; lorsqu'en un mot il se fait par toute l'Europe un grand travail de décomposition aristocratique, il y a un pays où le vieux corps féodal, sans cesse rajeuni par l'injection du sang démocratique, se maintient ferme, compacte, debout, à la tête des affaires, entre la royauté et le peuple, appelant à lui et s'assimilant toute individualité qui s'élève assez haut pour devenir dangereuse, et appuyant le droit, calqué de la naissance sur les deux droits les plus incontestables de notre temps, celui de la richesse et celui du talent.

A ce triple élément de force il faut ajouter, en faveur de l'aristocratie anglaise, l'avantage plus grand encore d'être l'expression vivante, le grand résultat historique des traditions et des mœurs du pays. Quand l'aristocratie française luttait contre l'alliance des rois et du peuple, sous laquelle elle a succombé, l'aristocratie anglaise se liguait avec le peuple contre le despotisme des rois, et c'est à elle surtout que profitait la victoire. Durant sa longue et glorieuse domination, elle a eu le temps et le pouvoir de façonner l'Angleterre à son image. Elle a jeté dans le même moule hiérarchique les institutions civiles, religieuses et politiques ; elle a imprégné ce mélange de son esprit comme d'un ciment indestructible ; elle ne s'est pas contentée d'être maîtresse du gouvernement et du sol, elle s'est emparée des mœurs, et aujourd'hui la logique des idées nouvelles semble impuissante à ébranler ce vieil édifice, dont les fondements touchent aux entrailles mêmes de la société.

La masse des lecteurs français, qui étudie l'Angleterre dans les journaux, trompée par la ressemblance extérieure de l'organisation politique des deux pays, méconnait complètement les différences énormes qui les séparent. Ainsi, nous savons qu'il y a en Angleterre une royauté, une Chambre des Communes, une Chambre des Lords, un parti tory, un parti whig ou libéral, un parti radical, un parti chartiste. Nous n'en demandons pas davantage. La royauté anglaise, issue de la révolution aristocratique de 1688, nous représente notre royauté issue des barricades de 1830. La chambre des Communes, c'est notre chambre des députés ; la chambre des lords, notre chambre des pairs avec l'hérédité de plus. La lutte entre sir Robert Peel et lord John Russell n'est guère autre chose que le combat entre MM. Guizot et Odilon Barrot, le juste milieu et l'opposition dynastique ; les radicaux anglais sont à nos yeux des républicains français à la manière de M. Arago, et les chartistes des niveleurs dans le genre de nos Babouvistes.

(†) On sait qu'en Angleterre le fils aîné hérite seul du titre et des biens de la famille. Le fils cadet d'un pair n'a que ce qu'on appelle un *titre de courtoisie*, lequel n'est point transmissible à ses descendants. Ainsi, si lord John Russell mourrait sans arriver à la pairie, ses enfants n'auraient aucun titre. Pour ce qui regarde la succession aux biens, on se fait généralement de fausses idées en France à ce sujet. Le droit d'aînesse est dans les mœurs de l'Angleterre bien plutôt que dans ses lois. La loi anglaise, en cela plus tolérante encore que la loi française, permet au père de disposer comme il l'entendra de tous ses biens, quand il n'y a point de substitution, et elle n'intervient, pour consacrer le droit d'aînesse, qu'au cas de mort *ab intestat* ; ce qui n'empêche pas le droit d'aînesse d'être universellement admis et volontairement pratiqué, non-seulement dans l'aristocratie, mais encore dans la bourgeoisie, dont l'esprit est sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, essentiellement aristocratique.

(*) Cette observation physiologique, que l'on pourrait juger imaginaire, n'est pas de moi ; elle est de M. Martignac. Voir l'*Essai sur la revolution d'Espagne*, p. 126.

Partant de cette donnée, nous prêtons à l'Angleterre des idées, des goûts, des passions, des intérêts analogues aux nôtres ; et quand nous observons, à travers nos lunettes françaises, le mouvement tumultueux et désordonné des partis dans ce pays ; quand nous lisons le récit de toutes ces furieuses batailles électorales, de toutes ces émeutes, de ces processions, de ces pétitions qui ont 2322 pieds de long et qui portent deux millions de signatures ; quand nous apprenons que quarante ou cinquante mille chartistes se sont promenés triomphalement et impunément dans les rues, bannières déployées, en criant : "Le peuple se lève pour foudroyer la tyrannie !" nous concluons naturellement avec nos journaux que l'Angleterre est à la veille d'une grande révolution, et que l'aristocratie touche à son dernier jour.

Or l'Angleterre présente ce spectacle de toute éternité. Le gouvernement, la constitution, l'aristocratie, tout cela vit très bien avec l'émeute. Nos voisins ne connaissent pas la police préventive ; tout citoyen anglais a le droit individuel de se promener par les rues en criant tout ce qu'il lui plait de crier, jusqu'à ce qu'il soit fatigué et aille se coucher ; si au lieu d'un citoyen il y en a cinquante mille, ce sont cinquante mille citoyens qui crient, et rien de plus ; ces cinquante mille cris n'ont pas même pour résultat de faire fermer une boutique. Emeutes, processions, pétitions, sont autant d'executoires ménagés aux humeurs des partis, autant de soupapes destinées à l'évaporation du trop-plein de la chaudière constitutionnelle. La vieille mécanique du *Church and State* (l'Eglise et l'état) n'en fonctionne ni mieux ni plus mal.

Si en France, pays d'égalité démocratique, où tout est d'hier, où les institutions, si souvent bouleversées depuis cinquante ans, n'ont pas eu le temps de prendre racine dans les mœurs, où le pouvoir ne vit qu'à la condition d'agir et de veiller sans cesse ; si en France il n'y a qu'un pas entre une émeute et une révolution ; en Angleterre, pays d'aristocratie, où la liberté individuelle a gagné tout ce que perdait l'égalité, où la diversité des existences a crée entre chaque classe de citoyens une sorte de mur de séparation qui arrête le développement de la contagion révolutionnaire, le gouvernement vit, marche tranquille au milieu de l'agitation extérieure des partis ; il vit et marche appuyé, non point sur un morceau de papier vingt fois déchiré par la tempête populaire, mais sur ce faisceau de traditions politiques, civiles et religieuses, qui s'appelle la constitution, et qui plonge ses racines au plus profond des mœurs. Or le sentiment aristocratique fait à la base des mœurs anglaises : c'est le trait d'union des partis. Tories, whigs, radicaux, je dirai même chartistes, tous sont des aristocrates plus ou moins prononcés.

Que veulent les tories ? maintenir ce qui est. Que veulent les whigs ? mettre la constitution en harmonie avec le progrès des temps, en y introduisant certaines réformes partielles dont il sera question plus loin. Que veulent les radicaux ? S'agit-il pour eux de renverser de fond en comble *l'État et l'Église*, de remplacer tous les pouvoirs héréditaires par des pouvoirs électifs, en un mot, d'implanter en Angleterre la république ? nullement : l'idée républicaine ne jouit d'aucune faveur dans la grande masse du peuple anglais. La vieille trinité gouvernementale du roi, des lords et des communes, n'a presque rien perdu de son prestige ; la moyenne des radicaux borne ses prétentions à deux réformes capitales, mais non révolutionnaires : l'établissement des parlements annuels. Quelques-uns attaquent directement l'hérédité de la pairie, mais tous respectent les trois pouvoirs en eux-mêmes ; les plus avancés, les *Benthamistes*, réclament, à la vérité, comme les radicaux français, le suffrage universel ; mais cette prétention est loin d'avoir en Angleterre, la signification révolutionnaire qu'elle a en France. Qui ne conçoit en effet que l'aristocratie anglaise, maîtresse du sol et nantie de mille moyens d'influence, peut supporter, sans danger de mort, une augmentation considérable dans le corps électoral ? Plus il y aura de votants ignares et pauvres, plus l'aristocratie aura chance de dominer les élections. La manière dont le parti tory a grandi depuis le bill de réforme prouve suffisamment que là n'est pas le plus grand péril de l'aristocratie anglaise (†) ; parlements annuels, scrutin secret, suffrage universel, elle céderait tout cela plutôt que de modifier les lois civiles du pays, plutôt que d'introduire, par exemple, l'égalité dans le partage des biens, plutôt que d'abolir ou de restreindre les substitutions. C'est là la pierre de touche de l'esprit anglais, c'est là l'arche sainte que tous respectent, même les chartistes, dans leurs plus grandes extravagances (‡). Si l'égalité doit faire la base de la démocratie moderne, il n'y a pas encore de démocratie possible en Angleterre, où l'égalité est une passion inconnue, dont le peuple n'a ni le goût ni l'idée.

(†) Par le bill de réforme le nombre des électeurs a été augmenté de plus de moitié.

(‡) Les chartistes ne représentent pas une idée politique, mais ils représentent un fait grave, dangereux, et qui pourrait bien finir (si l'aristocratie n'y prend garde) par absorber un jour toutes les questions politiques ; ils représentent la misère sans cesse croissante des classes ouvrières.

Cependant, hâtons-nous de le dire, les grands événements qui ont agité l'Europe depuis cinquante ans n'ont pas été sans influence sur l'état politique et social de l'Angleterre. Si la forme extérieure des institutions n'a pas été sensiblement altérée, si l'aristocratie semble n'avoir rien perdu de sa puissance, si encore aujourd'hui, comme au XVIe siècle, la propriété du sol est concentrée aux mains de trente deux mille chefs de famille, si le parti tory, un instant terrassé par le bill de réforme, apparait à cette heure plus vigoureux que jamais, il n'en est pas moins vrai que le principe aristocratique a subi de rudes atteintes, et que le parti tory a été forcé à de notables concessions.

Entre les deux grandes fractions du même corps politique, dont l'une veut tenir tête à l'esprit du siècle, et l'autre composer avec lui, il s'est livré depuis bientôt trente ans d'opiniâtres combats. Victorieux aujourd'hui en apparence, les tories n'en sont pas moins vaincus en réalité ; car ils ont été entraînés par leurs adversaires dans la voie des réformes, et ils ne peuvent plus garder le pouvoir qu'à la condition de marcher dans cette voie.

Parmi tous ceux qui se sont distingués durant ces trente ans de combats, lord John Russell brille au premier rang ; homme de modération et de progrès, ennemi des révolutions, mais défenseur opiniâtre de la liberté religieuse et politique ; doué au plus haut degré de cette constance, de cette fermeté, de cette dignité, de cet esprit de suite que les Anglais désignent par le mot général de *consistance*, *consistancy*, l'illustre descendant des Bedford ne doit qu'à son mérite personnel le poste éminent qu'il occupe aujourd'hui dans le parti whig, dont il est le chef. Il est arrivé à ce poste pas à pas, et en grandissant au milieu des épreuves nombreuses d'une carrière difficile que nous allons esquisser rapidement.

Quand l'école philosophique du XVIIIe siècle eut enfanté la révolution de 89, le parti tory se sentit menacé dans son avenir ; pour parer le coup, il se jeta dans une guerre acharnée contre la France. Ravivant de vieilles haines historiques, il étouffa la question de principes sous une question nationale ; pendant vingt ans il retrempa sa force dans la guerre ; il contint la révolution au delà du détroit, et le missionnaire couronné de la démocratie tomba sous ses coups. Mais lorsqu'après la victoire il fallut compter les morts, toutes les plaies de l'Angleterre apparurent à la fois. La France était vaincue, mais l'Angleterre était ruinée ; elle s'était endettée de plus de 20 milliards de francs. La misère dévorait les classes inférieures ; la nation entière était écrasée sous le poids des taxes, des surtaxes ; le pain était hors de prix, les fermages augmentaient en proportion ; les marchés, encombrés par le blocus continental, regorgeaient de marchandises, et de l'autre côté du canal Saint-Georges, une nation de mendiants, l'Irlande, rendue furieuse par la faim, cherchait dans la violence un recours contre la tyrannie des lois.

Le grand débat de principes, entamé déjà avant 89 entre les whigs et les tories, suspendu pendant la guerre, reprit alors son cours au milieu de l'agitation populaire, et la bataille s'engagea sur deux points capitaux : 1o. l'admission de l'Irlande catholique et des sectes dissidentes aux droits politiques et municipaux, par l'abolition du serment d'allégeance à la suprématie de l'Église anglicane ; 2o. la réforme du vieux système électoral. Quinze ans de la vie de lord John Russell ont été consacrés à remporter ces deux conquêtes. Tandis que les autres chefs de l'opposition, les Grey, les Burdet, les Brougham, les Althorp, les Hobhouse, combattaient le ministère dans les diverses questions accidentelles de politique intérieure et extérieure, lord John Russell, tout en les appuyant de sa parole et de son vote, se vouait plus spécialement au triomphe de deux grands principes de liberté religieuse et politique dont il s'était fait le champion. Chaque session le voyait se lever, impassible et froid, au milieu des murmures des tories, avec cette ténacité anglaise qui ne se lasse jamais, pour reproduire sous différentes formes, développer et soutenir les mêmes motions toujours repoussées par la majorité.

(*A continuer.*)

NOUVEAUTE SOUS LE SOLEIL.

LA JEUNE FILLE ÉLECTRIQUE.

Avant de raconter le phénomène extraordinaire de l'existence d'une jeune fille électrique phénomène communiqué à l'académie par M. Arago, avec toute la réserve possible, mais en même temps avec le courage d'un homme qui n'a pas honte de ne pas comprendre, nous faisons appel à toute l'impartialité de nos lecteurs. Que ceux qui jusqu'à présent sont restés incrédules devant toutes les tentatives expérimentales du magnétisme animal ne se hâtent point de nier, car un fait ne saurait se nier. Voici les faits extraordinaires qui ont causé justement hier un grand émoi dans le monde scientifique, et qui certainement auront partout un grand retentissement.

Une jeune fille, ou plutôt un enfant âgée de 13 ans, Angélique Cottin, ouvrière dans une fabrique de gants en filet pour les dames, sachant lire et écrire, mais d'une intelligence bornée, une villageoise du département du Finistère, dévidait de la soie dans les premiers jours du mois de janvier dernier avec ses compagnes d'atelier, lorsque tout à coup le tour qu'elle faisait mouvoir fut projeté au loin. Ne sachant comment expliquer cet accident, les jeunes filles remirent le tour à dévider en place et recommencèrent à travailler. Mais le même évènement se renouvela, et bientôt on reconnut qu'Angélique Cottin était la cause de ce fait extraordinaire. Grand bruit dans le village, comme on pense bien ; le curé est appelé. Angélique n'est pas malade ; elle paraît se bien porter. Qu'a-t-elle donc ? le *diable au corps* peut-être, pour nous servir de l'expression qui point le mieux l'idée qu'eurent tous les habitans de l'endroit. Le bon curé procéda à un exorcisme, mais rien n'y fit.

Après le prêtre, le médecin. M. le docteur Verger, puis M. le docteur Cholet visitèrent Angélique, et le phénomènes qu'elle manifestait leur parurent si extraordinaires qu'ils décidèrent son père et sa mère à l'amener à Paris, où elle se trouve avec M. le docteur Cholet, rue des Deux-Ecus, hôtel de Rennes.

Ces jours derniers, Angélique a été conduite dans le cabinet de M. Arago, à l'observatoire, et l'illustre astronome a consenti à être témoin des expériences suivantes, en présence de MM. Mathieu, Laugier et Goujon :

La main gauche d'Angelique Cottin a attiré vivement une feuille de papier placée sur le bord de la table.

Angélique, tenant son tablier à la main, s'est approchée d'un guéridon, et le guéridon a été repoussé tandis que le tablier l'effleurait à peine.

Angélique, s'étant assise sur une chaise et ayant posé ses pieds à terre, la chaise a été projetée avec une violence extraordinaire contre la muraille, tandis que la jeune fille était jetée d'un autre côté. Cette dernière expérience a été recommencée plusieurs fois de suite par M. Arago, et toujours elle a réussi. M. Arago n'a pu empêcher la chaise d'être repoussée. MM. Goujon et Laugier ensemble n'ont pas été plus heureux. Enfin M. Goujon s'étant assis à l'avance sur la moitié de la chaise, a été renversé avec celle-ci au moment où Angélique est venue pour partager le siége avec lui.

Tels sont les faits dont M. Arago a été témoin dans l'espace d'une demi-heure. Il n'a rien vu qui pût faire croire à une supercherie quelconque. N'est-il pas d'ailleurs bien peu présumable qu'une jeune fille de 13 ans ait plus de force physique que deux ou trois hommes ? Les plus incrédules ne sauraient sérieusement élever des doutes admissibles à cet égard.

Depuis la visite faite par Angélique à M. Arago, d'autres expériences ont été entreprises par plusieurs personnes, et entre autres par M. le docteur Tanchou. Nous ne reviendrons pas sur les faits semblables à ceux dont a été témoin M. Arago ; nous ajouterons seulement que M. Tanchou ayant pu les suivre longuement, les a vus se manifester avec une énergie plus grande encore qu'à l'Observatoire. Ainsi, une chaise étant tenue par deux *forts de la halle* n'a pas été projetée, mais s'est brisée entre leurs mains quand Angelique s'est assise. Une table à manger, un guéridon, un canapé très lourd ont été projetés, par cela seul qu'ils étaient touchés par les vêtemens de la jeune fille.

M. Tanchou a en outre indiqué plusieurs circonstances curieuses qui accompagnent ces phénomènes physiques. La chaise sur laquelle s'assied la jeune fille tient d'abord à ses vêtemens, est attirée par elle et ensuite est repoussée. Qand Angélique est isolée du sol par du verre, du taffetas gommé, de la cire ou tout autre subtance non conductrice de l'électricité, les projections n'ont point lieu. Un aimant étant raproché de la main gauche, qui seule est magnétique, fait éprouver à Angelique des sensations tellement différentes, lorsque c'est l'un ou l'autre des pôles nord ou sud qui la touchent, qu'elle sait toujours dire avec quel pôle on l'a mise en contact. Elle est repoussée par le pôle nord.

Du reste, Angelique éprouve elle-même des commotions violentes chaque fois qu'une décharge se produit. Son poignet est soumis à une sorte de rotation sur lui-même, et elle se trouve dans un grand état de souffrance pendant toute la durée de ses accès. Ceux-ci sont surtout remarquables de 7 à 9 heures du soir, une heure après qu'elle a diné. Son pouls donne alors de cent cinq à cent vingt pulsations par minute.

Cette jeune fille n'est point nubile, du reste, et sa mère affirme qu'il ne s'est rien présenté d'analogue à la menstruation.

Tous ces faits si extraordinaires et qui se présentent avec de telles apparences de garantie méritent certainement un examen approfondi. M. Arago a donc agi avec sagesse et avec un véritable esprit philosophique en demandant à l'académie de nommer une *commission* pour procéder à des expériences complètes et rigoureuses.

PARTIE RELIGIEUSE.

La sainte croisade de prières sollicitées en France par Mgr Wiseman, pour la *conversion de l'Angleterre*, se poursuit avec un zèle, avec une entraînement des plus touchans. Nos pontifes y prennent tour à tour une part très-active, et ainsi grandit ce concert de pieux soupirs, de vœux ardens qui s'élèvent vers le trône de la divine miséricorde. Mgr l'archevêque de Toulouse vient de prescrire une neuvaine solennelle. Dans la lettre pastorale qu'il a publiée à cet *effet, il résume* les consolantes croyances du dogme catholique de la communion des saints, les titres qu'ont nos frères de la Grande-Bretagne à notre intérêt, et il n'oublie pas de rappeler l'accueil que les membres du sacerdoce et de l'épiscopat français trouvèrent, à une douloureuse époque, dans le royaume d'Angleterre. Cette généreuse hospitalité a été une source bienfaisante de grâces et de faveurs providentielles pour cet empire, appelé autrefois la terre des saints, désolé depuis 400 ans *bientôt* par les fatales erreurs du schisme protestant, et auquel Dieu semble maintenant réserver de nouvelles destinées. Mgr d'Astros élève également sa voix paternelle en faveur des Églises de Pologne et d'Orient. Il prescrit des prières pour ces malheureuses Églises placées sous le glaive de la persécution. Les évêques d'Angoulême, de Marseille, d'Angers, de St-Flour, du Mans, de Troyes, de Beauvais et de Fréjus ont aussi ordonné des prières pour le retour de l'Angleterre à l'unité catholique. Mgr l'évêque de Metz engage d'autant plus vivement ses diocesains à prier, que déjà la prière, comme l'a déclaré Mgr Wiseman, a produit, sous ce rapport, des effets très-heureux. " C'est l'amour et la prière, dit-il, qui auraient fait ces glorieuses conquêtes. Et faut-il s'en *étonner! N'est-ce* pas la prière seule qui fait descendre du ciel ces lumières qui éclairent les esprits, cette onction de la grace qui amollit les cœurs, cette forces et cette vertu qui inspirent le courage des sacrifices les plus héroïques ?" Prions donc pour que le ciel étende de plus en plus les miséricordes sur ce royaume où l'erreur et le blasphème dominent depuis trop longtems; prions pour que la grâce divine l'éclaire et le touche, et pour que la vérité, lui apparaissant enfin dans toute sa splendeur, il *l'embrasse comme le phare* et l'élement de la vraie félicité!

Par l'effet d'une sympathie politique, on a voulu révoquer en doute les détails de la persécution essuyée pour la foi, durant sept années, par les religieuses basiliennes de Minsk; on a cherché à faire croire que l'autorité du czar y était demeurée étrangère. Comment douter de ces violences, lorsqu'elles ont été affirmées par la mère abbesse Makrena Mieczyslawska, dans l'interrogatoire qu'elle a subi à Rome par ordre du Souverain-Pontife! Les affligeans détails, sur lesquels nous reviendrons, en sont reproduits par un journal qui les a reçus de cette ville. Page triste et glorieuse tout à la *fois, dont une contre-enquête*, faite avec toutes les formes de la justice et de la publicité, pourrait seule affaiblir l'autorité terrible!

Non seulement les 35 religieuses Minsk ont été persécutées jusqu'à la mort; mais 245 de leurs cœurs, qui formaient l'ordre entier des Basiliennes de Russie, ont été persécutées comme elles; toutes, sans en excepter une seule (c'est la déposition de l'abbesse de Minsk) ont scellé de leur sang leur attachement inviolable à la foi et à l'Église, et leur fidélité à Jésus-Christ et à son vicaire. En vain l'évêque apostat Siemaszko a voulu les entraîner dans le schisme en leur promettant le maintien de leurs revenus et les faveurs de l'autocrate; en vain il a usé, à leur égard, des violences les plus infâmes, jusqu'à frapper lui-même à coups de poing la vénérable abbesse, qu'il appelait *hydre infernale* et *démon;* en vain, lorsqu'elles eurent été transférées, les fers aux pieds et aux mains, au couvent des religieuses schismatiques de Witebsk, y furent-elles exposées aux plus grossiers excès, aux traitemens les plus durs de la part de ces femmes, qui, au lieu de prier et de travailler, s'enivraient, chantaient des chansons obscènes, s'injuriaient, se battaient jusqu'au sang et se traînaient par les cheveux; en vain l'une des victimes de Siemaszko fût-elle brûlée dans un poêle par ces prétendues religieuses, l'opprobre de leur sexe et la honte du gouvernement qui les pensionne: les basiliennes restèrent inébranlables sous la flagellation qui ensanglantait et déchirait leurs corps; au milieu des tortures, leur visage brillait comme d'un éclat céleste, tant elles étaient pénétrées de la foi véritable, tant elles avaient à cœur de demeurer les fidèles épouses de Jésus-Christ! Astreintes, le jour, à des humiliations qui avaient quelque chose d'atroce, et à de rudes travaux forcés, elles se livraient, la nuit, aux pieuses pratiques de leur règle; agenouillées au pied du crucifix de bois qu'on leur avait permis d'emporter de Minsk, et qui était leur appui, leur consolation, elles priaient avec ferveur; elles puisaient dans la prière une force nouvelle: leurs bourreaux avaient une large part dans leurs saintes oraisons. Cependant ils redoublaient de barbarie, et Siemaszko, ainsi que nous l'avons dit naguère, obtenait l'approbation, les encouragemens du czar.

Déplorable complicité d'un prince en qui l'on supposait des sentimens, sinon de bienveillance, au moins d'humanité! S'il peut aspirer, sans reproche, à soumettre ses vastes états à une complète unité politique, cette absorption est-elle raisonnable, est-elle possible au point de vue religieux? C'est un rêve dont la violence, qui ne saurait *s'absoudre, ne facilite nullement* la réalisation. Horrible chimère dont la responsabilité pèse de tout son poids sur ceux qui la caressent et qui vont se prosterner, à Rome, devant le vicaire de Jésus-Christ, sans vouloir peut-être réformer leurs sinistres plans politiques et les lois sous lesquelles ils les abritent.

Nouvelles Etrangeres.

ANGLETERRE.—M. Peel a développé son plan de réforme sur les douanes.

Les produits étrangers sur lesquels il propose de réduire les droits sont nombreux et beaucoup intéressent le commerce français.

Ainsi le droit sur les soieries, qui était de 30 0/0 et qui, dans son application, s'élevait même souvent à 30 0/0 jusqu'à 145 0/0, comme l'a fait remarquer le ministre, serait réduit à 15 0/0. Les tissus de coton et de laine, et les toiles payeraient aussi des droits moindres, plusieurs seraient même libres à l'entrée. Le papier à 1 sh. ne payerait plus que 2d. par yard carré. Les droits sur les métaux travaillés n'excéderaient plus 10 0/0. Les voitures payeraient 10 0/0 au lieu de 20; les cuirs préparés seraient affranchis de droit; on réduirait les droits sur les *chaussures de moitié*.

Le droit sur les alcools étrangers serait abaissé de 22 sh. 10 le gallon à 15 sh.

La seconde partie du plan de M. Peel embrasse les denrées alimentaires. Il supprime ou réduit beaucoup les droits des graines, houblons, beurre, fromage, lard, bœuf salé pommes de terre, légumes. Il affranchit de droit l'entrée du bétail étranger. Enfin, il arrive à la forme qui soulève contre lui le plus d'opposition, celle des grains.

Il ne demande pas une révocation immédiate des droits, il ne propose leur suppression totale que dans trois ans. En attendant il présente échelle graduée sur les prix moyens.

Lorsque le blé aura dépassé le prix moyen de 53 sh., il sera établi un droit permanent de 1 sh., au-dessous de 53 sh. le droit s'élève graduellement jusqu'à 10 sh., qui correspondront au prix moyen de 48 sh. et au-dessous.

En ce moment, le prix moyen est de 56 sh. 8 d. et le droit de 16 sh; d'après le plan de sir Robert Peel, il y aurait une réduction immédiate du droit de 16 à 4 sh.; mais il est probable que l'adoption de la mesure ferait baisser le prix moyen, et le droit serait alors plus élevé.

En compensation du sacrifice imposé aux agriculteurs, le ministre propose de supprimer certaines charges locales qui pèsent sur la terre, et les dépenses que le produit de ces charges sert à acquitter seraient payées par le trésor public.

Ces réformes sont larges et libérales; elles doivent apporter dans les relations extérieures de la Grande-Bretagne des modifications importantes, et il sera curieux d'observer l'effet qu'elles auront sur l'industrie de ce pays.

Mais avant tout, il s'agit de savoir si le plan de sir Robert Peel n'éprouvera pas d'altération essentielle avant d'être sanctionné par le parlement.

Cobden, le chef de la ligue contre la législation des céréales, vient de manifester publiquement son opinion à l'égard du plan de sir Robert Peel. Dans une lettre qu'il adresse de Londres aux fermiers *du Royaume-Uni, il fait*, par anticipation, le tableau des secousses que produira, selon lui, la mise à exécution du nouveau système. Chaque transition produite par l'abaissement nouveau du droit amènera, dit-il, une panique. La cause, c'est qu'il y aura changement dans la situation des fermiers, sans que ce changement soit définitif, puisqu'un terme de trois ans est fixé pour l'abolition totale. En un mot, comme on devait s'y attendre, Cobden se prononce pour l'abolition immédiate, non-seulement dans l'intérêt du principe qu'il défend, mais aussi dans l'intérêt des classes agricoles qui n'auraient, en ce cas, qu'une seule secousse à subir. Aussi, sa conclusion est-elle que les fermiers doivent s'occuper sans retard de manifester et de faire triompher leur opposition à la partie transitoire du projet ministériel.

—Dimanche dernier, au prône, un curé de la Haute-Marne, *a adressé aux jeunes filles du village*, ce petit discours tout évangélique: " Je m'aperçois que les garçons courent après vous, lorsque vous sortez de l'église. Est-ce que vous n'avez pas des couteaux ou des ciseaux pendus à votre côté? Faites leur donc une boutonnière au ventre. Si vous n'avez ni couteaux ni ciseaux, prenez des pierres et assommez-les; ce sera autant de mauvais sujets de moins."

—Une fille Bouttilly, qui se trouvait en état d'arrestation dans la prison de Caen, est parvenue, le propre jour du Mardi-Gras, à l'aide d'une farce de carnaval, à tromper la vigilance du gardien, et à s'esquiver adroitement. Elle a revêtu le costume d'une sœur religieuse; le gardien trompé par la petite coiffe blanche et le rosaire, s'est incliné profondément devant la sœur improvisée, et les grilles se sont grandement ouvertes pour la laisser passer.

—Une jeune fille de dix-sept ans, de la commune de Chamarandes (Haute-Marne), vient de mettre fin à ses jours en se tirant un coup de fusil dans la poitrine. Un amour malheureux est la cause de ce suicide.

—Une lettre de Rome assure que le malheureux Renzi, l'un des chefs de l'insurrection qui a éclaté, en septembre dernier, dans les Etats-Romains, vient d'être livré au gouvernement du pape, par le gouvernement toscan.

—Ces jours derniers, à Varsovie, un prisonnier d'Etat détenu depuis assez long-temps dans la citadelle ne pouvant plus supporter les mauvais traitemens qu'on lui faisait subir, a mis fin à ses jours par un affreux suicide. Il a placé une lampe sous son lit et s'est laissé consumer tout vif par les flammes. Un de ses compagnons de captivité a été tellement affecté *en apprenant cet horrible* suicide qu'il en a perdu la raison, et on a dû le placer *dans une maison d'aliénés*.

—La tradition de ces oncles qui finissent leurs jours à Calcutta ou à New-York, et qui lèguent des millions à des héritiers d'Europe souvent tout-à fait inconnus, n'est point complétement éteinte.... Pour ressembler à un coup de théâtre, il n'en est pas moins vrai qu'un compagnon tonnelier de Traiskirchen a reçu depuis peu d'Amérique une succession de 1,700,000 dollars.

—On lit dans *le Globe* anglais:

"Le *chemin de fer atmosphérique* de cinq milles de long qui a été construit entre Croydon et Darmouth-Arms est actuellement livré à la circulation publique. Toutes les heures il part, et il revient régulièrement un convoi. Hier, ce que l'on appelle un convoi extraordinaire est parti pour la première fois de Croydon; au bout de huit minutes il était à Forest-Hill, et il a fourni en dix-huit minutes la distance qui existe entre Croydon et Darmouth-Arms, en s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires."

—On écrit de Munich, 10 *février*:

"Hier, vers dix heures du soir, S. A. R. Mme la princesse Auguste, épouse de S. A. R. le prince Luitpold, est accouchée d'un prince en parfaite santé. L'auguste accouchée elle-même est dans un état de santé satisfaisant pour la circonstance."

JOURNAL DES DAMES.

SALONS DE PARIS.

Février, 1846.

Il y a un siècle qu'on n'avait vu une quinzaine aussi agitée que celle-ci. On dirait presque les patriotiques émotions du bon temps où l'esprit public s'animait aux choses de la patrie. Luttes parlementaires, mécomptes politiques, triomphes ministériels, défaites de l'opposition, nouvelles du champs de bataille, bulletins de victoire, dissensions académiques, chasses princières, bals, plaisirs, fêtes, banquets, lansquenets-monstres comme aux jours de la régence, intrigues de boudoirs, péripéties mélancoliques, afflictions conjugales et paternelles, tout cela a tenu la curiosité en émoi durant les quinze jours qui viennent de s'écouler. Allons étudier tout cela.

On raconte des choses fort touchantes sur l'intérieur des finances où, dit-on, tout le monde vole (ça s'est vu) porter des consolations à la paternité affligée. Je m'achemine donc, clopin clopant, vers l'hôtel de la rue du Rivoli dont l'aspect taciturne me révèle tout d'abord quelque douleur domestique. Les salons de M. *Lacave-Laplagne sont encombrés*, et, cependant, un mélange de tristesse silencieuse et de curiosité réservée se peint sur toutes les figures. Heureusement pour moi, ma bonne étoile me fait rencontrer là mon noble ami M. V...., si remarquable par les vives arêtes de son esprit et la piquante originalité de ses observations philosophiques.—Noble pair, lui dis-je, pourquoi toutes ces figures, si drôles en général, sont-elles aujourd'hui sombres et solennelles comme une nuit d'Young! Est-ce que l'ancroche que M. le ministre des finances s'est permis de faire à la loi des chemins de fer, à l'endroit des fusions, et qui lui a été si sévèrement reprochée par M. Grandin, compromettrait la position de Son Excellence? Est-ce qu'un nouveau Kessner aurait eu l'atrocité de spolier la caisse de service au profit de ses amis, et la bonhomie d'aller mourir je ne sais où, pauvre, honteux et déshonoré, pour sauver l'honneur des *courtisans*? Ou bien est-ce que le paiement des intérêts de la dette publique ne serait point assuré pour le 20 mars? ....Il ne faut rien moins que l'une ou l'autre de ces calamités pour décomposer à ce point la figure de Monseigneur.—Comme vous y allez, répliqua M. V....; il s'agit tout bonnement d'une femme qui fuit.—Noble pair, vous avez le génie du *calembourg; mais, de grâce*, expliquez-moi ce que vous entendez par une femme qui fuit.—Vous vous rappelez cette naïve jeune fille qui, il n'y a pas encore deux mois, ici même, nous apparut toute parfumée de fleurs d'oranger, de rêveries et de bonheur. Eh bien! regardez maintenant cette dame qui, assise à l'angle du divan, presse la main de sa mère, et semble vouloir échapper à une pensée qui la tue....Voyez comme elle frémit jusqu'au fond de son être, chaque fois que l'huissier articule un nom provincial: c'est la mariée que vous avez vue naguère enivrée de tant d'illusions.—En effet, il y a dans son maintien quelque chose de triste et de pénible....Mais qu'es-ce donc qui a troublé sitôt son bonheur? —Mon Dieu, le plus simple des accidents, un accident de la nature, qui, dans tout autre pays que le Berry, n'eût servi qu'à accroître l'intérêt qu'inspire toujours une personne malade; *mais qui, sur cette terre sauvage*, a provoqué un de ces gros rires qui frappent au cœur une femme bien élevée. Voici la chose. Quelques jours après son mariage avec M. Du.... mademoiselle Lacave suivit son mari à Châteauroux, où l'attendaient naturellement les félicitations et les hommages qui sont dus à la compagne de tout receveur général. Les pouvoirs constitués rivalisèrent d'empressement et de galanterie pour célébrer un tel hymen. Cependant l'autorité ne peut pas danser toute seule; elle fut donc obligée d'inviter à ses fêtes les notabilités allobroges qui font la gloire de l'endroit. Tout ce qui présente au sexe et aux jeunes gens l'attrait de la nouveauté est sûr de les séduire. Or la fille d'un ministre, la femme d'un financier, qui arrive de Paris dans les atours d'une nouvelle mariée, était chose trop neuve pour qu'un seul des lions et des fonnes du chef-lieu manquât au rendez-vous. Aussi la réunion était-elle nombreuse et curieuse, au bal donné par le commandant du département. Au sortir d'un banquet que l'amphitrion venait d'offrir aux époux, madame D....apparaît radieuse de toilette et de grâce; on se presse autour d'elle; l'orchestre prélude à une valse; un lion offre sa main à la jeune étrangère et l'*entraîne* au milieu du tourbillon... Que vous dirais-je!....Une digestion incomplète, la chaleur de l'atmosphère et cet exercice violent que les danseurs appellent la vie à deux, tout cela produisit une révolution subite....; madame D..., soutenue par son partner, le suit encore pendant quelques minutes, la tête pleine d'ombres et le cœur gonflé; puis la jeune femme, dont les forces sont épuisées, penche la tête, et....s'évanouit.

Eh bien! mon cher, continua M. V....avec l'accent d'une profonde indignation, croiriez-vous qu'une simple syncope ait suffi pour ruiner le bonheur et désenchanter la vie de cette pauvre femme! Le soleil éclairait à peine l'horizon, comme dirait le *Constitutionnel*, que toute la ville de Châteauroux connaissait, commentait, amplifiait et répétait les circonstances de son indisposition; et l'ombre de la nuit n'était pas encore descendue sur la terre, que déjà la nouvelle en était parvenue jusqu'aux limites les plus reculées du département de l'Indre. Alors, mortifiée, épouvantée de la célérité que vient de lui faire une sotte et grossière jovialité, la jeune femme s'arrache des bras de son mari, demande à grand cris des chevaux (car Dieu sait si elle eût voulu se confier à une voiture publique.) et court à Paris, déposer dans le sein d'un *père son horreur pour* les Berrichons et la demande d'une recette générale située n'importe où, pourvu que ce soit à mille lieues des rives de la Loire. Mais cette recette, où la trouver! Voilà le difficile. On assure cependant que le ministre était parvenu à négocier une permutation avec le receveur général du Bas-Rhin; mais le gendre de Son Excellence ne veut pas entendre parler de ce département-là.

Touché jusqu'aux larmes des infortunes de la famille Laplagne, je me rendis à l'hôtel des Capucines, dans l'espoir d'y trouver une diversion à mon chagrin. C'était la veille du jour où la chambre des députés devait voter sur l'amendement de M. Berryer. Le salon du ministre des affaires étrangères était encore désert, et cinq ou six fidèles seulement se groupaient autour de M. Guizot qui était ce soir-là d'une affabilité charmante. On s'entretenait de la lutte *qui devait recommencer* le lendemain sur la question américaine; on préjugeait les arguments que ferait valoir le grand orateur de la droite, et le général Don.... exprimait de l'inquiétude, quant à l'effet que cette parole puissante pourrait produire sur quelques convictions ébranlées. Mais M. Guizot montrait l'assurance d'un homme parfaitement certain de ne relever *désormais que de son infalibilité*. " Cependant, dit M. M... (de Toulouse), j'ai remarqué de l'hésitation chez quelques-uns de nos amis." Et, tirant une liste de sa poche, le député gascon se mit à décliner plusieurs noms: " En voilà un qui est à nous....; celui-là nous appartient corps et âme...; mais je ne sais véritablement pas jusqu'à quel point nous devons compter sur celui-ci, qui, pas plus tard que ce matin, s'expliquait fort cavalièrement sur le danger de compromettre la France avec les États-Unis.—Quelle heure était-il! interrompit brusquement M. Guizot.—Une heure et demie.—Je réponds de lui." Comme, la foule arrivant, la conversation devait nécessairement tourner à la circonspection, je sortais pour aller achever ma soirée à la guerre, lorsque je fus retenu par l'apparition de l'ambassadeur marocain suivi de près par M. M... " J'aurais du malheur, me dis-je, à part moi, si je ne trouvait *rien à glaner entre un Turc et un courtisan*. Et, m'approchant de l'honorable député, je lui demande des nouvelles du bal de la cour.—Éblouissant de luxe; tout ce que Paris renferme d'élégant et de somptueux était là; ma femme surtout a produit un effet prodigieux; elle était éclatante de toilette.—Ajoutez de de grâce et de beauté.—Au fait, ma qualité de *mari ne doit point m'empêcher d'avouer qu'elle* a fait l'admiration du château.—Je sais combien le château apprécie madame L....—Ca, c'est vrai....; mais aussi cette *diablesse* a le génie de la toilette, et monseigneur le duc de Montpensier a eu lui-même, la bonté de me dire qu'il n'avait jamais vu, aux Tuileries, une femme parée avec plus de goût. Puis est venu Rostchild qui s'est extasié sur la beauté des diamants de ma femme, et n'a trouver rien de plus spirituel que d'évaluer à cinquante mille francs une rivière qu'elle a cue pour presque rien...; ces financiers sont bêtes!—Ce pauvre M. L...., me raconta ensuite sur Ben-Acache, une anecdote qui a fait beaucoup rire.

Vers minuit, au moment où la foule était la plus pressée et le bal le plus animé, l'ambassadeur demanda qu'on voulût bien mettre à sa disposition une pièce, où il pût se débarrasser un instant d'une partie de l'accoutrement de *cachemires*, de mousselines, de burnous, qui le suffoquait, et respirer à l'aise. Un officier de service s'empressa de conduire Son Excellence dans un boudoir contigu à la salle de bal, et dont la porte resta entr'ouverte pour laisser passage à l'air. Ce petit incident ayant éveillé la curiosité féminine, une dame, pourvue d'une exiguité de formes généralement peu goûtée des Ottomans, présenta sa jolie figure à Ben-Acache qui, croyant sans doute retrouver à Paris toute l'hospitalité orientale, dit très-froidement à M. Laroche: " Je ne veux pas de celle-là." Ces paroles circulèrent bientôt dans le château où elles excitèrent une intarissable hilarité, et l'on se rappela qu'avant d'être surpris par la chaleur de l'atmosphère, le diplomate marocain avait longtemps promené, sur la puissante stature de l'épouse d'un ministre et de la femme d'un avocat célèbre, des regards qui avaient alarmé ces dames.

(*A continuer.*)

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Séance de Jeudi 26 Mars, 1846.

Plusieurs pétitions sont lues et présentées.

Après cela fut lue la dépêche du secrétaire colonial *au sujet des changemens de droits effectués en conséquence de l'abolition des lois sur les céréales.*

Voici le tableau annexé à la dépêche du Secrétaire: TABLEAU de certains Produits Agricoles des Domaines Britanniques d'Outre Mer, avec les droits maintenant imposés, et ceux que l'on se propose d'imposer sur iceux, à leur importation dans le Royaume-Uni.

		Droit actuel. £ s. d.	Droit proposé. £ s. d.
Orge mondé	p. quint.	0 2 6	0 0 6
Beurre	do	0 5 0	0 2 6
Blé Sarazin	p. quart	6d à 0 2 6	0 1 0
Fromage	p. quint	0 2 6	0 1 6
Jambons	do	0 3 6	0 2 0
Houblon	do	4 10 0	2 5 0
Blé d'Inde	do	6d. à 0 2 6	0 1 0
do [Farine]	do	Prohibé	0 0 4½
Fécule de Patates	do	.....	0 1 0
Peaux manufacturés		10 p. 100 val.	5 p. 100 val.
Empois	p. quint	0 5 0	0 2 6 } Après le 1er Fév. 1849 0 1 0
Suif	do	0 0 3	0 0 1
Langues	do	0 2 0	0 2 0
Graines: Canarie	p. m.	0 2 0	0 2 6
do Carvi	p. quint	0 5 0	0 2 6
do Carotte	do	0 5 0	0 2 6
do Trefle	do	0 5 0	0 2 6
do Poireau	do	0 10 0	0 2 6
do Oignon	do	0 10 0	0 2 6
do Moutarde	p. m.	0 0 6	p. qul. 0 7 2
Autres Graines.....		5 p. 100 val.	71 p. 100 val.
Animaux vivants.....		Taux différt.	Libre de droit.
Lard	p. quint	0 3 0	Libres de droit.
Avocas	p. gallon	0 2 0	
Foin	p. voyage	0 1 0	
Viande salée qui n'est pas autrement décrite, par quintal.....		0 8 0	
		0 2 0	
Lard salé, non compris jambons	p. quint	0 2 0	
Patates	do	0 0 1	
Autres végétaux	do	2½ p. 100 val.	
Orge	p. quartier	2s. 6d. à 6d.	0 1 0
Seigle	do	3s. à 0 0 6	0 1 0
Pois	do	do	0 1 0
Feves	do	do	0 1 0
Avoine par quartier.....		2l. à 0 0 6	0 1 0
Farine d'avoine.....		p. 181½ livres. 2s. à 0 0 6	par quintal. 0 0 4½
Farine d'Orge *.....		.....	par quintal. 0 0 4½
do de Seigle.....		.....	
do de Pois.....		.....	
do de Feves.....		.....	

* Ces quatre derniers articles ne sont pas admis sous la loi actuelle.

M. Gowan fit motion que mille copies de cette dépêche fussent imprimées.

M. Cayley proposa ensuite qu'une adresse fut présentée à Sa Majesté, la priant de recommander au parlement, que le blé et la farine de blé, les pois, les grains, et les farines de toutes sortes, importés dans le Royaume-Uni, de cette province, soient admis moyennant le plus léger droit spécifique, lequel droit n'excèdera pas un *penny par quarter*.

Après quelques mots de MM. Baldwin, Alywin, et Moffatt, l'adresse fut adoptée.

M. Daly mit devant la chambre le rapport des commissaires du département de la poste, dans l'Amérique Britannique du Nord.

Sur motion de M. Morin, il fut nommé un comité de la bibliothèque, composé de MM. l'Orateur, le Solicitor-général Sherwood, Boutillier, Hale, Taché, McDonald de Kingston et Merin.

M. Lacoste prend son siège après avoir donné sous serment les raisons de son absence.

La chambre procède à la considération de la motion de M. Smith de Frontenac, relative à la dissolution du comité de l'élection contestée d'Oxford.

M. Smith, de Frontenac, proposa, secondé par McDonell, de Dundas, que le comité de l'élection contestée d'Oxford, fut dissout, le nombre des membres en étant inévitablement réduit au-dessous de neuf.

M. Baldwin dit qu'on connaissait déjà ses idées sur ce sujet; que plus il avait réfléchi, plus il s'était convaincu que les seules causes d'une absence inévitable étaient la *mort ou la résignation*. Si la *législature avait eu intention* de dissoudre un comité, lorsque trois des membres de ce comité se seraient absentés pendant trois jours consécutifs, pourquoi ne l'aurait-elle pas dit! Et si c'était le cas, avec quelle facilité, lorsque l'esprit de parti s'emparerait de la chambre, trois membres d'un comité, en s'absentant d'eux-mêmes, ne pourraient-ils pas renverser les fins de la justice? J'ai feuilleté les livres du parlement Anglais, et je n'ai pu trouver aucun exemple d'une démarche de cette sorte: là, on prend tant de précaution, lorsqu'il s'agit des élections contestées, que lorsqu'un comité est réduit à neuf, on fait un acte spécial pour empêcher sa dissolution dans le cas où un des membres mourrait. Si l'on pouvait faire des difficultés comme celles que l'on veut faire, il n'y aurait plus personne assez courageux pour contester une élection. Supposons que, de même qu'en Angleterre, les témoignages aient pris de vive voix, et que le comité fût réduit au-dessous de neuf, par l'indisposition de quelques membres absens, alors le comité serait dissout, les témoins seraient renvoyés, et appelés de nouveau, les dépenses seraient énormes. La 22e clause, est très concluante, puisqu'elle dit: "Si le comité est inévitablement réduit au-dessous de neuf, il s'ajournera de jour en jour jusqu'à ce que neuf soient présens. Ceci fait voir l'intention de la législature. La chambre n'a pas le pouvoir de dissoudre ainsi un comité.

M. AYLWIN dit qu'il ne voulait que rappeler un fait, c'est que sur les journaux de la chambre il y a un ordre qui enjoint à l'Orateur de s'enquérir des causes de l'absence des membres du comité, dans les élections contestées. Cette information n'a pas encore eu lieu. La motion de l'hon. membre pour Frontenac est fondée sur la supposition que l'absence des membres du comité actuellement absents est "inévitable." Comment peut-il s'être formé cette opinion? Un des membres de ce comité était absent hier, il est arrivé aujourd'hui, et il n'a pas donné pour excuse que son absence était inévitable, et son excuse *pourtant a été reçue par cette chambre*. M. *Aylwin conseillait* à la chambre de ne pas faire mettre sur ses journaux des précédens dangereux.

M. SMITH de Frontenac dit que plusieurs de ses amis lui avaient conseillé de ne pas se rendre ce matin à l'ordre de la chambre qui lui enjoignait de venir donner raison de son absence du comité, puisqu'il considérait le comité dissout: mais il avait cru qu'il serait inconvenable d'en agir ainsi, vu que les débats sur ce sujet devaient continuer ce soir. L'excuse donnée par M. Lacoste n'affectait pas la question. J'ai pour moi l'opinion des officiers en loi de la couronne. L'argument de M. Baldwin est fondé *sur ce que des membres pourraient* s'absenter volontairement; mais il est impossible qu'une chose semblable arrive jamais. Si l'interprétation qu'il donne au statut était correcte, les comités existeraient pendant toute la session. Il est vrai que je n'en ai aucun précédent pour moi, mais j'en ai aucun contre moi.

M. JOHNSON. Ce qu'un homme fait aujourd'hui il le fera demain, or M. Dickson a toujours été à son poste lorsqu'il le pouvait; on doit donc supposer que son absence est inévitable.

M. LAFONTAINE. L'hon. membre pour le H.-C. a admis dans un autre débat sur cette question, que si un membre mourrait ou que son siége fût devenu vacant, il était du devoir du comité d'en faire rapport à la chambre, mais dans la dernière partie de son discours il a soutenu qu'il n'était pas au pouvoir d'un comité de rapporter la cause ou raison de l'absence. Il (M. LaF.) avait déjà dit que le comité devait donner la raison de l'absence, telle qu'il la connaissait, il était heureux de pouvoir citer une autorité à son appui. Ici, l'hon. membre lut un extrait de Hands:

" Lorsqu'un membre du comité, pour cause d'indisposition, ne peut assister au comité, il envoie ordinairement au président, un certificat de son médecin, ou lui écrit une lettre dans laquelle

il lui donne les circonstances de son absence, alors le comité s'ajourne et le président, en informe la chambre; en même tems la chambre est avertie qu'une personne est à la porte et donnera à la chambre des informations concernant la maladie du membre; cette personne est appelée et interrogée sous serment, et lorsqu'elle s'est retirée, la chambre adopte les procédés qu'elle croit nécessaire."

M. Sherwood de Brockville dit que c'était une question purement légale, et que c'était avec beaucoup de réserve qu'il voterait contre les membres de l'opposition; mais qu'il avait la consolation d'être soutenu dans son humble opinion par celle des officiers en loi du gouvernement, et qu'il voterait pour la résolution.

M. Williams dit qu'il avait été avancé que la non-assistance seule des membres du comité dissolvait ce comité, mais qu'il ne croyait pas que ce fût le cas. La 22e clause enjoint aux membres présens du comité de s'assembler de temps à autre, jusqu'à ce qu'ils soient au nombre de neuf. La 23e clause ordonne que le comité soit dissout lorsqu'il est réduit "inévitablement au-dessous de neuf; cette dernière section limite l'effet de la première. Le mot *inévitable* ne peut s'étendre de la non-assistance seule. Car lorsqu'un membre parait devant la chambre pour donner les raisons de son absence, s'il dit qu'il a été négligent, la chambre soutiendra-t-elle qu'il a été inévitablement absent? nous ne pouvons par une simple motion, résoudre que les membres du comité sont inévitablement absens.

M. Cowen regardait cette question comme une simple affaire de justice. L'objet de la loi était de protéger toutes les parties, et il pensait que la maladie d'un membre ne devait pas priver une personne de ses droits. Les membres de cette chambre sont comme les jurés, si la maladie est cause qu'un d'eux est absent, un autre doit le remplacer.

M. le procureur-général Smith dit qu'il voterait pour la résolution, parceque si l'on admettait qu'un comité doit attendre de jour en jour, jusqu'à ce que ses membres soient présents, il pourrait attendre quelquefois pendant trois ou quatre ans, et que si la chambre était obligé de s'informer si la cause de l'absence est inévitable, il y aurait une confusion incessante, et l'on ne pourrait pas procéder aux affaires de la chambre.

M. McDonald de Cornwall. Il y a une règle à laquelle personne n'a pensé et qui devrait cependant mettre fin à toute discussion, c'est que tout officier public est censé faire son devoir et être disposé à le faire. Des membres d'un comité sont des officiers publics; on doit donc supposer qu'ils sont inévitablement absens.

M. Draper pensait que le comité devait être dissout, lorsqu'il était inévitablement, *réduit* au-dessous de neuf, qu'elle que fut la cause de l'absence. Il pensait aussi que la chambre ne pouvait pas dissoudre le comité, mais que c'était la loi qui le dissolvait.

M. Rolph dit que la chambre avait reconnu l'existence du comité, en faisant comparaître devant elle l'honble. membre pour Chambly, et les autres membres qui s'étaient absentés de comité et en leur faisant donner les raisons de leur absence.

M. Sherwood de Toronto, dit que l'hon. membre pour Chambly, a dû seulement donner les raisons de son absence jusqu'au mardi, que depuis ce jour, le comité n'existait plus.

M. Chalmers dit que la discussion l'avait mis dans un tel embarras qu'il n'était pas prêt à donner son vote. Il fut donc motion, secondé par M. Ermatinger, que la discussion fut remise à lundi.

Les voix furent divisées.

Pour: Boulton, Brooks, Cayley, Chalmers, Colvile, Cummings, Daly, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hall, Jessup, Johnston, Macdonald, (*Cornwall.*) Macdonald (*Kingston.*) Macdonell (*Dundas.*) Meyers, Moffatt, Munro, Papineau, Petrie, Prince, Robinson, Sherwood (*Brockville.*) Sherwood (*Toronto.*) Smith (*Frontenac*) Smith (*Missisquoi.*) Stewart (*Prescott.*) Viger, Webster, Williams, Woods, (34).

Contre: MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Desaunier, De Witt, Drummond, Franchère, Guillet, Lacoste, La Fontaine, Lautier, Laterrière Laurin, Le Moine, Leslie, Macdonald, (*Glengary.*) Macdonell, (*Stormont.*) McConnell, Méthot, Morin, Nelson, Price, Roblin, Rousseau, Smith (*Wentworth,*) Stewart (*Bytown,*) Taché.—34.

La motion fut emportée par la voix prépondérate de l'Orateur.

M. Scott demande si le gouvernement se propose d'accorder quelque chose durant cette session aux personnes qui ont essuyé des pertes pendant les troubles de 1837 et 38, dans le Bas-Canada.

Le procureur-général Smith dit que les commissaires s'enquiéraient actuellement des pertes, et que rien ne serait fait tant que leurs rapports ne seraient pas lus.

SEANCE DE VENDREDI 27 MARS 1846.

Vendredi soir ont eu lieu les débats sur la motion de M. Cameron, aux fins d'adopter une adresse à l'administrateur pour avoir communication de toute correspondance, qui pouvait avoir eu lieu dans le but de reconstruire le ministère. Un grand nombre de membres prirent part aux débats, MM. Cameron, Draper, La Fontaine, Baldwin, Sherwood, Hale, Armstrong, Prince, Morin, Drummond, Cayley, Smith, de *Frontenac*, Chauveau, Cauchon. Les orateurs ministériels ont été disposés à suivre la voix de leur chef, M. Draper qui a refusé comme auparavant de répondre aux interpellations que lui firent les membres de l'opposition, et de faire cesser les discussions sur cette motion. Il s'est fourvoyé à travers une argumentation spécieuse, s'appuyant disait-il sur les usages parlementaires qui refusent ces sortes de questions, sur des correspondances, ayant pour but de modifier les ministères, et invoquant les principes constitutionnels qui les permettent. M. Draper a été faible dans ce débat, tant il est vrai qu'avec la plus grande habileté, on ne peut faire d'une situation mauvaise, une bonne, surtout aux yeux de personnes éclairés. MM. La Fontaine et Baldwin leur ont fait voir combien absurdes étaient leurs prétentions à tous: qu'il y avait des précédents nombreux de la nature de la motion de M. Cameron, écrits même sur les journaux de la chambre qu'on avait déjà répondu à de semblables questions et qu'il était parfaitement raisonnable de s'attendre à une réponse.

Nous regrettons de ne pouvoir donner les paroles de MM. Armstrong, Drummond et Chauveau, ce sera pour une autre fois.

A la fin les membres du cabinet ont jeté les yeux sur leurs bancs, comme l'argument le plus conclusif en faveur de leur position. La division a eu lieu comme suit:

Pour—MM. Boulton, Brooks, Cayley, Chalmers, Colville, Cummings, Daly, Draper, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Johnston, Macdonald [*Cornwall.*] Macdonell [*Dundas,*] Meyers, Moffatt, Monro, Papineau, Petrie, Prince, Robinson, Sherwood [*Brockeville.*] Sherwood [*Toronto,*] Smith [*Frontenac,*] Smith [*Missisquoi*] Stewart [*Bytown.*] Stewart [*Prescott,*] Viger, Webster, Woods.—33.

Contre.—MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Desaunier, DeWitt, Dickson, Drummond, Duggan, Guillett, Lacoste, LaFontaine, Lautier, LaTerrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald [*Glengary*], Magdonald [*Kingston*] Macdonell [*Stormont*], Merritt, Méthot, Morin, Nelson, Price, Roblin, Rousseau, Scott, Smith [*Wentworth*], Taché, Watts, Williams;—38

Séance de Lundi, 30 Mars.

Le pricipal sujet de cette séance d'hier à été la discussion de la motion de M. Smith de Frontenac, pour faire dissoudre le comité siégeant sur l'Election contestée d'Oxford. Il y eut plus de paroles que d'arguments, une répétition du débat de Jeudi dernier.—puis la divison.

Pour:—MM. Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dessaulnier, De Witt, Drummond, Franchère, Guillet, Hall, Lacoste, La Fontaine, Lautier, La Terrière, Laurin, Lemoine, Leslie, MacDonald, (*Glengary*) Méthot, Morin, Nelson, Price, Roblin, Rousseau, Scott, Smith (*Wentworth*), Taché, Watts,—32.

Contre:—MM. Brooks, Boulton, Cayley, Chalmers, Christie, Colvile, Cummings, Daly, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Jessus, Johnston, MacDonell, (*Cornwall*), MacDonald. (*Kingston*), MacDonell, (*Dundas*). McConnell, Meyers, Monro, Papineau, Petrie, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, (*Brockville*), Sherwood, (*Toronto*). Smith, (*Frontenac*). Smith, (*Missisquoi*), Stewart, (*Bytown*), Stewart, (*Prescott*), Taschereau, Viger, Webster, Williams, Woods,—38.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 31 MARS, 1846.

LE CABINET.—L'ENTENTE CORDIALE. LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. CHOSES PARLEMENTAIRES.

Nos lecteurs ont dû lire avec plaisir, dans nos colonnes de mardi le reste de la discussion sur l'adresse, qui fut présentée mardi en réponse au discours de l'Administrateur; et surtout ce que nous avons pu leur donner des discours de MM. Aylwin, Chauveau, Cauchon, Cameron, &c.

Ils ont pu voir dans l'expression des sentiments populaires, que les membres de l'opposition libérale ont si heureusement donnée, combien le pays admire la *vertueuse* politique qui préside à ses destinées. Ils ont pu admirer surtout cet élan de sensiblerie, qui a lancé l'hon. Président du conseil dans des périodes touchantes et pleines d'onction, sur les vertus privées de cet excellent lord Metcalfe, qui appelait nos représentants, la grande majorité du dernier parlement, (M. le Col. Prince compris) des hommes turbulents, des rebelles et des traîtres, parce qu'il voulaient résister à ses volontés. Cette allusion permanente à la philantrope, à la charité d'un homme qui a oublié tellement le grand but de sa mission et ses devoirs qu'il s'est laissé emporter passionément dans les querelles politiques du jour, est sans doute selon M. Viger, de la grande politique. Dans tous les cas, c'est la seule qu'il puisse concevoir à l'heure qu'il est, après ses 50 ans de services.

L'honorable membre pour les Trois-Rivières a reçu une verte leçon politique du plus jeune de nos députés, dont il se souviendra longtems, M. Chauveau, a bien fait de mettre de côté, toutes les méticulosités parlementaires, pour dire sa pensée, sur le système actuel. Tout le monde lui sait gré d'avoir poursuivi la corruption et la fraude jusque dans ses foyers individuels; et des coups *ad hominem*, portés par lui à la délicatesse politique, d'un honorable solliciteur-général *opposé aux taxes*.

Enfin la discussion de l'adresse, si courte qu'elle fut, a été féconde en enseignements, et en aveux nous pouvons ajouter. Car malgré le nouveau progrès, dans l'enfoindrissement de l'opposition libérale, malgré le passage à l'ennemi, du Col. Prince, de M. Christie, et autres gens, exclusivement appliqués à la poursuite des places et surtout de l'argent des places; le côté ministériel a fait triste figure dans la séance de lundi.

Qu'a-t-il répondu, quand on a signalé énergiquement tout ce tripotage, tous ces scandales dont s'est rendu coupable l'administration de lord Metcalfe depuis la résignation des ex-ministres? Les membres du cabinet ont courbé silencieusement la tête sous les traits qui les accablaient, quand leurs amis repoussaient avec arrogance, des accusations prouvées et des faits patents.

La victoire leur est restée dans la lutte sur l'adresse; mais quelque soit le chiffre de la majorité obtenu par eux, ont-ils droit d'en être fier? Ils comptent les voix, cela leur suffit pour vivre; mais l'opinion publique, toute indifférente qu'on la proclame, les pèse et les apprécie; et dans le triomphe ministériel, il y a au point de la moralité, tant d'échecs et de faiblesse incontestables, que les gens honnêtes et bien pensants ont honte à bon droit, de subir le joug de vainqueurs pareils, qui cherchent inutilement à fasciner l'opinion publique, par le fantastique tableau d'une prospérité mensongère, quand notre société est dans un état d'anarchie et d'avilissement.

Cette première bataille parlementaire est bien loin, cependant, d'avoir épuisé toutes les questions, mêmes politiques, qui peuvent surgir de la situation déplorable où se trouve le pays, comme elle est loin aussi d'avoir fait justice de toutes les fautes ministérielles. Mais l'opposition avait de sérieux griefs à produire, et de salutaires avertissements à donner; et nous sommes certains, que d'ici à la fin de la session, elle ne manquera pas l'occasion, de répéter ses justes plaintes contre un système, répudié par le pays.

Quoiqu'il en soit, jusqu'à aujourd'hui, jamais ministère n'a eu de telles reproches à subir, n'a été si rudement fustigé, sans mot dire, comme un coupable qui se résigne. Il est vrai qu'au milieu de ses épreuves, il a eu la consolation d'être soutenu par une majorité, très décidée, encore systématique un peu, et qui a bien voulu s'associer à tous ses actes, même les plus mauvais, même les moins défendables. Il est vrai, aussi, que par les moyens que tout le monde sait, il a fait quelques unes de ces conquêtes, qui selon l'heureuse expression d'un ex-ministériel épurent l'opposition, plutôt qu'elles ne l'affaiblissent.

Malgré cette *fiche* de consolation, la situation du cabinet et de ses membres, vis-à-vis le pays, et vis-à-vis la chambre; est toute nouvelle depuis quelques jours. C'est cette situation que nous voulons définir correctement et exactement.

Les débats qui se sont élevés vendredi soir sur la motion de M. Cameron, ont ouvert les yeux à plus d'un membre de la droite; M. Sherwood le solliciteur-général a constaté son opinion, et a dit qu'il *croyait* qu'une correspondance avait eu lieu, au sujet de la reconstruction du cabinet, quoiqu'il n'en *sut rien du tout*; et malgré l'argumentation sophistique de M. Draper, malgré les ténébreuses explications de Messrs. Sherwood & Prince, et tous ces principes constitutionnels, si mal à propos invoqués par eux, quand ils peuvent servir leur but, et qu'ils foulent aux pieds chaque jour, quand l'opposition les invoquent, malgré cette majorité de seize réduite à cinq sur la division, la physionomie du côté ministériel s'est rembrunie et a pris un air de mauvaise humeur qui est de fort mauvais augure pour le ministère.

Les membres du ci-devant Haut-Canada admettent la justice des reclamations de l'opposition, au sujet de la composition du cabinet; ils savent que les Canadiens-Français, dans l'opinion même du gouvernement, ne sont point représentés dans le cabinet actuel, et qu'ils ont droit d'y être représentés également avec leurs co-sujets de l'autre section de la province; ils comprennent l'absurdité de la position du *vénérable* président du conseil, qui reste cramponné au pouvoir, sans représenter là, autre chose que les désastres d'une *crise ministérielle*, qui dure encore *par sa faute*, la désertion de ses anciens amis politiques, au moment du danger, l'oubli de son passé et le juste châtiment de toutes ces fautes, l'indignation et la malédiction de ses frères, le mépris même de ceux à qui il a servi de vil instrument pour les opprimer. En effet, comment ne pas comprendre, la faiblesse d'une administration, qui ne se sent pas constituée par le vœu national, qui vit au jour le jour, sans souci du lendemain; et qui sait que les éléments, qui la composent ne sont réunis que temporairement; qu'ils ont de la répulsion les uns pour les autres, parceque les membres du Haut-Canada, représentent, eux, la majorité et les membres du Bas-Canada, une minorité toujours impuissante?

Qu'on veuille jeter un coup d'œil sur ce tableau statistique de notre population. Dira-t-on en présence de ces chiffres *irrécusables*, que M. le président du conseil représente ses compatriotes dans le cabinet? Dira-t-on que ce cabinet, composé comme il l'est aujourd'hui, est soutenu et approuvé par la majorité des deux sections de la province? Voici la population qui à constitué la représentation de cette section du Canada; tels que constaté par le recensement de 1844. Elle se monte à 678,520 ames.

Sur ce chiffre, l'opposition commande les comtés suivants:

Saguenay,....	13445
Montmorancy,.	8434
Québec,.....	45676
Portneuf,.....	15922
Champlain,.....	10404
St. Maurice,...	20594
Berthier.....	26705
Leinster,.....	25307
Terrebonne,....	20646
Montréal,....	64306
Vaudreuil....	16616
Huntingdon,....	36204
Rouville,.....	22198
Chambly,.....	17171
Verchères....	12968
Richelieu,....	20983
St. Hyacinthe,.	21734
Yamaska,....	11645
Nicolet,.....	16280
Lotbinière....	13617
Bellechasse,....	14549
L'Islet	16990
Kamouraska,...	17465
Rimouski,....	17577
	507431

Le côté Ministériel.—ceux-ci:

Lac des Deux Montagne,	26835
Ottawa,	11340
Beauharnois,	28589
Shefford,	9956
Missisquoi,	10666.
Stanstead,	11816
Sherbrooke,	13302
Drummond,	9371
Mégantic,	6730
Dorchester,	34826
Gaspé,	7158
Bonaventure,	8230
Cité de Montréal (à l'aide du bâton),	40000
Bourg pourri Trois Rivières.	3000
Total.	223280

Ce dernier total, comme on peut le voir, se compose des forces de l'ancien parti tory qui trépassa sous le règne de sir Charles Bagot; des populations des Townships, et enfin d'a-peu-près 75 à 80 milles âmes qui composent la population des comtés qu'on a pu nous escamoter durant les beaux jours de lord Metcalfe.

Savez vous qui sont ceux que M. le président du conseil représente dans la chambre? Croyez-vous que ce soit ces 75 à 80 milles Canadiens-Français dont nous parlons? pas du tout, M. Viger représente les quelques cents *libres et indépendants électeurs* du bourg des Trois-Rivières, qui ont voté pour, et toujours élu les amis de l'administration, dans tous les temps, depuis sir James Craig, jusqu'à nos jours.

Voilà des faits, M. Viger, et vous savez les mots anglais, "*facts are stubborn things*, et les chiffres encore.

Maintenant passons aux résultats moraux des dernières discussions parlementaires, Nous tâcherons de ne rien exagérer, convaincus qu'avant tout, en ce moment, le pays a besoin qu'on lui dise toute la vérité.

Quel est le chiffre exact de la majorité ministérielle, à l'heure qu'il est? Est-il de 15 à 16 voix, comme le prétendaient les organes du parti, aux commencement de la session? Oui; si l'on devait considérer comme définitivement acquis au ministère, ces députés qui n'ont cédé qu'à certaines fantaisies et à des considérations personnelles, et qui se laissent conduire d'un camp à un autre par ces fantaisies et ces considérations; et si l'on devait croire à une absence totale d'honnêteté et d'impartialité chez les membres du Haut-Canada; ce que nous sommes loin de croire. Il est un bon nombre d'entr'eux, qui ont vu déjà trop des actes ministériels, et qui ne se soucient guère de sanctionner les illégalités du pouvoir et d'être comme le pouvoir d'aujourd'hui, aveugle, obstiné, inaccessible à la discussion. Ces députés dont nous parlons, se permettent d'avoir des opinions, des convictions, des passions même, qui les rendent parfois difficiles à gouverner.

Ils ont des convictions et de l'honneur, témoin, le vote d'hier soir, au sujet de l'élection contestée d'Oxford. Ce n'était point une affaire ministérielle; plusieurs membres de la droite ont voté avec indépendance et impartialité.

Quoique sur une question neutre et indifférente, nous admirons un vote consciencieux. Car ceux qui ont de la conscience et des croyances de justice ne peuvent être les instruments passifs de la *grande* politique du cabinet actuel, qui consiste à exploiter doucement le pays, à garder le monopole des places et des faveurs de toute sorte, et à croire que tout le reste est puéril et secondaire et mérite à peine que des hommes de sens y fassent attention.

Nous le répétons, il existe au sein de la majorité de 1846, d'honorables exceptions. Parmi les hommes qu'on a fait voter systématiquement en faveur du cabinet, il en est pour qui l'intérêt général passe avant l'intérêt privé, mais qui se sont laissé entraîner et égarer par de fausses représentations; qui ont peut-être cru un instant que M. Viger pouvait apporter au ministère l'influence de ses compatriotes. Il en est même aujourd'hui qui voient le mal qui existe et qui le déplorent. A ceux-là, nous disons, que ce n'est pas assez, et qu'on devient complice du mal que l'on n'empêche pas, quand on pouvait l'empêcher. Quoiqu'il en soit, une fois le faisceau de la majorité actuelle rompu, les hommes dont il s'agit se dégageraient des liens qui les retiennent et redeviendraient des membres utiles d'une majorité vraiment nationale, possédant la confiance générale et capable de constituer un gouvernement fort et puissant.

Attendons, le faisceau de la présente majorité sera bientôt rompu, et comme l'a exprimé le solliciteur-général Sherwood dans la séance de vendredi dernier: "*It is not the duty of any member of the administration to undermine his colleagues*;" et nous ajoutons: "*coming events cast their shadows before.*"

Nous n'avons pas de nouvelles intéressantes depuis quelques jours, des Etats-Unis. Les malles viennent très irrégulièrement en conséquence de la débacle des rivières et du mauvais état des routes. Les bateaux à vapeur voyagent entre New-York et Albany. Aux dernières dates, il circulait aux Etats Unis sur l'autorité de correspondants de la la Havane, une rumeur qui donne au Mexique l'intention de revenir à un système monarchique, sous la protection de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne, en plaçant sur le trone du Mexique, quelque prince de la branche espagnole des Bourbons. Ce prince aura besoin dans tous les cas d'être un bon général.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir ces jours derniers, l'atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en daguerrotypiste, sur la Place-d'Armes au dessous du Bureau du *Pilot*.

Ce jeune monsieur est né aux environs de Montréal, et s'est déjà acquis une belle réputation parmi nous, comme peintre en daguerrotype. Ses portraits sont d'une fidelité et d'une perfection admirable, il est impossible de faire mieux. Il sait leur donner les couleurs de la vie; vous posez une minute, et vos traits sont reproduits, avec cette animation du teint qui ajoute une double valeur à une physionomie quelconque. Nous recommandons au public ce talent national et du pays, qui rivalise déjà avec tant de succes, avec les meilleurs artistes que nous avons en ce genre de l'étranger.

☞ Nous apprenons qu'une assemblée des Notaires est convoquée pour mercredi prochain, au Palais de Justice. Le but de la réunion, à ce qu'on nous dit, est de s'opposer au projet de loi que M. Viger vient d'introduire en chambre "pour *mieux* régler les formalités des actes authentiques passés devant Notaire." Si on en juge par ce qui a été déjà dit par plusieurs Notaires de Montréal, il est à croire que ce projet de loi rencontrera la désapprobation de tous les hommes de cette profession. Il aura sans doute le sort du bill de judicature que M. Viger a présenté en chambre pendant vingt-cinq à trente sessions consécutives et qui, comme de raison, n'a jamais été adopté.

Nous remercions MM. les instituteurs du district de Montréal de l'honneur qu'ils nous ont fait en nous nommant membre honoraire de leur noble association. Nous n'avons pas besoin de répéter toutes les sympathies qui nous animent dans la belle cause de l'éducation et du perfectionnement moral et intellectuel de nos compatriotes: c'est la mission de la *Revue Canadienne*, c'est pour cela qu'elle fut fondée; c'est l'idée qui domine dans sa rédaction; vous pouvez compter, messieurs, sur notre fidélité à la pensée qui a fait notre journal et qui l'a vu grandir.

Tout nous annonce que nous aurons le printemps réellement cette année. Les glaces sont amoncelées, d'une manière inusitée, devant la ville. La débacle ne peut tarder. Nos nouvelles de Québec sont de nature à nous confirmer dans notre opinion. Il fait doux; la neige est partie; les voitures d'été sont revenues; quelques vaisseaux d'en bas sont arrivés au port. Nous prophetisons l'ouverture de la navigation pour la fin de la semaine prochaine.

La sixième livraison de la *Revue de Législation et de Jurisprudence* sortira samedi prochain.

Les hommes de tous les partis apprendront avec satisfaction sans doute, qu'il circule maintenant en cette ville, une pétition à la Législature Provincial demandant une modification importante dans les lois d'élection, c'est-à-dire le vote au scrutin. Tout le monde signe, avec d'autant plus d'empressement qu'on est las des scènes honteuses et déplorables qui se sont renouvelées tant de fois parmi nous depuis quelques années.

LA CHRONIQUE.

Montréal, 31 *Mars*, 1846.

La gent législative est au grand complet? les bons provinciaux ont déjà pris la direction de ses maigres goussets! aussi faut voir comme les *honorables* membres, les *vrais* (?) représentants du peuple gagnent honorablement notre argent! faut voir leur ardeur à la besogne; comme ils s'en donnent sur les quatre faces! discours, harangues, motions, répliques, rapports, interruptions, etc., ils trouvent toujours le petit mot à dire, voire même (et ceux-là méritent bien de la patrie) le tout petit mot pour rire; nous avons l'œil tout particulièrement sur ces messieurs; nous allons un de ces jours nous faufiler dans la boîte des rapporteurs, et là, nos nobles besicles élégamment et fermement appuyées sur notre plus noble nez, nous allons les passer en revue, et vous donner, amis lecteurs, et à vous surtout, tant douces petites annies, la physiologie de chaque membre en particulier, à commencer, (ainsi que le veut le proverbe: à tout seigneur, tout honneur,) par les gros bonnets de la trésorerie: nous vous promettons une galerie originale, une ménagerie variée qui aura, parmi un de ses moindres avantages, celui de ne vous pas coster une obole, çà vous va-t-il?

Le printemps, avec son air pur et vivifiant, avec ses champs qui verdissent, ses arbres qui se parent de leurs feuilles multicolores; le printemps avec (surtout) les jolies femmes qui reviennent se complaire, et réchauffer aux tièdes rayons d'un soleil brillant, leur teint pâli et mâté à la bise de notre long hiver, le printemps, (diable! voilà une période qui n'en finit plus!) nous est revenu, ainsi qu'il nous l'avait promis, à Pâque ou à la Trinité.

La glace devant la ville a fait quelque pas en remontant, et grâce à la jetée qu'on a construite près du canal, le refoulement s'est porté du côté sud, et y a accumulé des monceaux de glaçons qui réfléchent et scintillent au loin comme *le crystal d'un lustre de salon*, (vous nous passerez la comparaison elle ne vaut rien.) D'ici à quelques jours, le fleuve sera libre, et les bateaux à vapeur viendront, revêtus d'une parure nouvelle, redonner à nos quais la vie et l'activité dont ils sont vierges depuis plus de cinq mois.

Les régiments volontaires continuent à s'exercer dans la salle du nouveau marché, nous disons de ces messieurs ce que nous disions tout-à-l'heure des dragons-légers de la reine; en voilà des troupiers! un parisien s'écrirait à les voir le corps raide, le petit doigt sur la couture de la culotte, fesant un haut-le-corps qui leur refoule le ventre dans l'estomac; farceurs de tourlourous! allez! comme ça va se battre ces gaillards, là! frère Jonathan, agenouillez-vous, faites votre prière, "la prière donne du cœur" pour mourir, car votre dernière heure a sonné. . . . . .

Nos rues sont cette année comme elles ont coutume d'être chaque année à la même époque, c'est à dire, sales, boueuses, remplies d'ordures de toutes espèces! aussi nos dames ne peuvent abandonner la claque de caoutchouc, cette vilaine chaussure qui va aux pieds d'une femme comme des bésicles ventes aux yeux d'un jeune homme. A propos de rues, nous signalons de la manière la plus chaleureuse et la plus énérgique l'état dégoutant dans lequel se trouve cette partie de la rue Craig qui fait face au champ de mars; il y a là des amas d'ordures dont les miasmes infectes suffisaient pour chasser de ce quartier tous les honnêtes gens qui ont un nez, si on n'y met ordre de suite. Dame la corporation! c'est encore vous qui avez fait faire ces choses sales; eh bien, à vous maintenant de les faires ôter, sinon . . . . tiens! nous oublions que nous n'avions plus de corporation, c'est dommage, de braves petites têtes d'hommes chez lesquels l'idéalité n'avait pas toujours fait une visite bien prolongée, de braves petites personnes qui s'enfonçaient (en s'efforçant de s'empêcher de rire) dans de moëlleux fauteuils, de braves petites mains qui tenaient une plume pour... s'amuser, de petits amours enfin qui vous ruinaient malgré eux et malgré vous, c'était gentil? n'est-ce pas? et dire que nous avons perdu tout cela! c'est affreux! un grand nombre de petites villes n'ont pas même un seul maire! nous plus heureux, nous en avons deux, ou plutôt (bizarrerie pardonnable!) nos deux maires n'en font pas un seul, ce qui, vous nous l'avouerez, est tout à fait contraire aux règles du plus simple calcul! Dieu sait quand tout ce tripotage finira! aujourd'hui peut-être, car les juges doivent donner leur décision sur la motion des avocats de M. Mills; mais ensuite, vient l'illustre et sempiternel cornet d'épices J. Ferrier (auquel on a voulu octroyer des lettres de noblesse, dit-on; dans quel siécle vivons-nous?) vient ensuite le commandant à cheval J. Ferrier, écuyer, qui lui, aussi, se mêle de faire une motion et comme nous vivons sous une administration judicaire éminemment responsable, il lui faut aussi à lui un petit jugement quelconque. Il n'y a rien comme les honneurs pour tourner la tête à un homme, pour vous en faire un aveugle; ainsi tel prenait autrefois le tablier qui ornait sa devanture avec un simple tablier, qui le prend aujourd'hui pour un drapeau. Lafontaine, cette vieille bête qui avait tant d'esprit, avait bien raison de dire: "le plus sot animal à mon avis, c'est l'homme."

Nous avons l'espoir d'une fête musicale un peu après Pâques. Il s'agirait d'un concert instrumental donné par MM. Berlyn et Van-Munsen, sous le patronage des membres du Conseil Législatif ou de ceux de Chambre d'Assemblée; tant mieux! nous avons besoin de quelque choses pour rompre un peu la monotonie de notre ville; nous prédisons à l'avance une salle comble! pas un membre ne voudra manquer à cette solennité musicale dont deux artistes domiciliés au milieu de nous veulent bien nous gratifier.

Que tout le monde se prémunisse contre les miasmes des rues, et surtout de la rue Craig, car on dit que le choléra est en Perse! Espérons que non.

P.

QUOLIBETS, CALEMBOURS, JEUX DE MOTS, RÉPARTIES, ETC., ETC.

Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
L'esprit d'autrui pour complément servait.

Un ventru, ayant reçu un coup de botte quelque part, écrivit à l'homme qui l'avait insulté cette épître courte et bonne: "Je vous défends, monsieur, de remettre le pied. . . ." chez moi."

Le comte de Provence qui, depuis, fut Louis, XVIII, était, avant la révolution de 1793, allé à un bal de l'Opéra.

Masqué et déguisé, le prince espérait n'être pas facilement trahi dans son incognito, et, pour commencer, entamait une intrigue avec un domino assez sémillant, lorsque la dame à qui il se croyait bien caché, s'écria:

—Allez, beau masque, je vous reconnais à votre grosse figure.

—Et moi, répliqua le comte de Provence piqué, je vous reconnais à votre piédestal (pied de Staël).

Madame de Staël (c'était elle), quoique assez jolie, avait le malheur de posséder des pieds immenses.

Cette plaisanterie nous rappele la réponse d'une dame au régent dans un bal semblable.

—Passez, beautés, passez [passées].

—Comme votre gloire, Monseigneur.

Mais là, la victoire était restée à la réplique féminine.

NAISSANCES.

A Sorel, le 19, la Dame du Capitaine Saint-Louis, dle, a mis au monde une fille.

Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par *Encan Public*, au Palais de Justice, à Trois-Rivieres, MARDI, le QUATRIEME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Riviere St. Maurice, District de Trois Rivieres, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisons, magasins, remises, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, *plus ou moins*. L'acquéreur pourra avoir le privilege d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excédant pas trois cent cinquante acres,) qu'il peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, *connus comme Terrains des Forges*, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou *disposée autrement* par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilege. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versemens égaux, annuels, avec intérets. Les lettres patentes seront émanées, *lorsque le payement sera complété*.

Des plans de la propriété peuvent être vûs à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU,
C. T. C.

☞ La *Gazette du Canada* est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres *papiers-nouvelles* du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le *Chronicle & Gazette* et le *Toronto Herald*, sont aussi priés de l'insérer.

Montréal, 5 Janvier 1846.

Bureau des Pertes de 1837-38, B. C.

Garderobe de l'Assemblée Législative,

Montréal, 22 Décembre 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada, en 1837-38, et de celles qui en proviennent et en résultent, siegent journellement dans la Garderobe de l'Assemblée Législative, en cette Cité, depuis 10 heures A. M., jusqu'à 3 heures P. M.

Toutes les réclamations devront etre par écrit et adressées comme suit : à J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.

Par ordre,
J. G. BARTHE,
Sec. Com. sur les Pertes.

☞ A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre.

Montréal, 5 Janv'er 1846.

P. GOULET,

MARCHAND TAILLEUR.

(RECEMMENT ARRIVE' DE NEW-YORK.)

A l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JOS. BELLE, Ecr, Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Vestes, etc., etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servies qu'si elles le prenaient à son Magasin.

M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissemens des Etats-Unis, et ayant pris des arrangemens pour se procurer les *nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers*, n'en cédera à personne pour l'élégance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires.

Montréal, 30 janvier, 1846.

PORCELAINE,

FAIENCE, CRISTAL, GRÈS.

EN GROS ET EN DETAIL.

LE Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Son Fond de Magasin est maintenant complet avec les différentes descriptions de Marchandises susmentionnées, et il appelle particulierement l'attention sur la grande variété d'articles de

KAOLIN IRON STONE.

Tables, dorées et unies, Services pour le Dessert le Thé, le Déjeuner et pour Chambres à Coucher ; Lampe, de Lecture, de Palmer, Lampes Couvertes avec Cheminées ; Coupes pour manger le Flan, Verres à Gelée-Moules à Blanc-Manger, Services pour Thé et Café, de Métal Anglais ; Couteaux et Fourchettes pour le Dîner et le Déjeuner, montés en Ivoire, Cuillieres à Soupe et à Thé, Cabarets à Thé, Thermometres, etc., etc.

L'assortiment en Gros est complet, et il se trouve avec un assortiment très étendu de Marchandises communes convenables pour le commerce de la ville et de la campagne, lesquelles peuvent être vendues par ballots ou par lots d'une douzaine.

Pour être vendus à Bas Prix.

ROBERT ANDERSON,
171, rue St. Paul,
Presque vis-à-vis la Maison de Douane.

Montréal, 27 fév. 1846.

AVIS est par les présentes donné, qu'une demande sera faite à la Législature, à sa prochaine Session, d'un Acte pour incorporer une Compagnie qui se propose de construire un *CHEMIN DE FER* de MONTREAL à PRESCOTT.

(Signé)

J. FERRIER.
GEO. SIMPSON,
GEORGE CRAWFORD,
WILLIAM DOW.
W. MACDONALD,
T. A. STAYNER,
T. C. MEREDITH,
M. McCULLOCH.

Montréal, 27 fév. 1846.

CHAMPAGNE

Marchand de Vins et de Liqueurs.
MONTREAL.

A VENDRE, Quelques Caisses de CHAMPAGNE de la célebre Maison de MAX, SUTAINE & Cie., de Rheims,

Par

ED. PAYNE,

Agent pour le Canada.
141, Rue Notre-Dame.

—AUSSI.—

Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel.

Montréal, 12 Mars, 1846.

ATTENTION !

LE SOUSSIGNE informe ses amis et le public qu'il est prêt à recevoir des commandes pour achat d'EPICERIES, VINS, PROVISIONS, MARCHANDISES SECHES &c. &c.

R. DESRIVIERES.
No. 81 Front St.

N. B. UN *Crédit libéral* sera accordé pour toute commande excédant £25,

New-York 15 Mars 1846.

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dans le Commerce d'Epiceries et voulant étendre ses affaires, désire prendre un associé qui aurait des capitaux et serait capable de gérer un Commerce d'importation qu'on se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai prochain.

S'adresser par lettre a Box 1638 POST-OFFICE, *New-York.*

ON aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magazin (en gros) d'Epiceries, d'un jeune homme connaissant les langues Anglaise et Française, et la tenure des livres par entrée double.

S'adresser par lettre affranchis, comme suit Box 1038 POST-OFFICE, *New-York.*

Montréal, 13 Mars, 1846.

MEDICAL HALL.

Rue Notre-Dame.

LE Soussigné offre à vendre,
4000 lb. de Graines de Trefle, du Nord, de la meilleure qualité.
1500 lb. de Graines de Trefle de Rawdon.
100 minots de Graine de Mil sassée, d'une qualité supérieure.

—AUSSI,—

Un assortiment de *GRAINES NOUVELLES* de Jardin.

A. URQUHART.

31 mars.

JARDIN BOTANNIQUE

DE

GUILBAULT,

RUE COTÉ No. 11.

ON trouvera constamment à cet ETABLISSEMENT, PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES de toutes especes. Cette collection est la plus considerable a présent de l'Amérique. On invite le public à la venir visiter afin de pouvoir juger de l'etendue de cette collection.

On ne paye rien pour voir. Rue Coté, derrière la Banque de Montréal.

Montréal, 17 mars, 1845.

EN VENTE

A la Librairie des Soussignés,

L'HISTOIRE DE NEW-YORK,

sous les Hollandais, par le Dr. E. B. O'Callaghan.

E. R. FABRE, & Cie.
Rue St. Vincent.

27 fev.

A LOUER

LE haut de cette Maison avantageusement située dans la *rue St. Gabriel au No. 31*, Vis-a-vis l'Hotel du Canada, cette partie de maison peut convenir à une famille, ou à des hommes de profession pour Bureaux. *S'adresser au propriétaire.*

LEWIS T. DRUMMOND.
Rue Craig

Montréal, 6 Février, 1846.

A LOUER.

UNE GRANDE MAISON de HUIT LOGEMENTS, avoisinant le terrain récemment acheté par le Gouvernement, situé au haut de la Rue de la Visitation. Cette Maison est très bien adaptée pour une MAISON DE PENSION OU MAGASIN d'Epicier, vu les grands travaux qui seront faits dans les environs, dans le cours de l'été prochain.

—DE PLUS,—

Une MAISON neuve, de 4 logements, rue Parré, faubourg St. Joseph, avec une grande Cour et Dépendances. Possession immédiatement.

—AUSSI,—

Une superbe MAISON en pierre de taille à 3 étages, de deux logements, très bien achevée et très convenable pour deux familles très respectables, située à deux minutes du marché neuf, rue du Champ de Mars.

—AINSI QUE,—

Trois MAISONS en Briques, à deux étages, de six logements, formant le coin Ouest du carré Papineau, nouvellement finies, avec un magasin et de belles dépendances, etc. ; prix £30.

S'adresser à

H. LIONAIS.
Rue Notre-Dame

Montréal, 17 Mars, 1846.

A VENDRE.

L'ART EPISTOLAIRE, pamphlet de 72 pages ; donnant les principes de cet Art, particulierement appliqués à ce pays ; par un Canadien, Suivi d'exemples de lettres d'Affaires de Condoléance d'introduction, de recommandation, &c. &c.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'Auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour &c.

On le trouve en vente aux librairies de MM. Fabre et cie, rue St. Vincent.

" C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.
" Rolland et Thompson, rue St. Vincent.
" Chepeleau et Lamothe ; rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable Bureau de l'*Aurore*.

F. CING-MARS.

Prix 20 sous, 7s. 6d. la douzaine.

PUBLICATIONS NOUVELLES

DE LA

REVUE CANADIENNE,

EN 1846 ! !

LE propriétaire de la *Revue Canadienne* à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de recevoir d'Europe, une grande variété de Journaux, Revues, Pamphlets et publications de tous genres qui vont lui fournir une riche contribution pour la *Revue* et l'*Album* de l'année 1846.

L collection comprend des Biographies de tous les contemporains illustres, dans les quatre parties du monde, des Histoires de Voyages, Esquisses de mœurs, Romans, Nouvelles, Découvertes des Sciences, Beaux-Arts, progrès de Industrie, Connaissances Utiles, Inventions nouvelles, etc. Chroniques politiques, scientifiques et littéraires ; Chroniques des salons de Londres, de Paris et de toutes les Capitales de l'Europe. Chroniques des Théâtre et des Tribunaux, ouvrages sur les perfectionnements de l'Agriculture en Europe etc., etc. Revue agricole, Revue Médicale, Artistique, etc.

Nous commençons aujourd'hui à publier la liste de toutes ces richesses, parfaitement convaincu que toutes les classes de nos lecteurs, et surtout nos belles dames nous tiendront compte des efforts constants que nous faisons, pour rendre nos publications dignes de leur bienveillant patronage.

NOTICES BIOGRAPHIQUES DES CONTEMPORAINS ILLUSTRES.

M. de LaMennais,
M. Thiers,
Le Maréchal Soult,
M. de Châteaubriand,
M. Laffitte,
M. Guizot,
M. de Lamartine,
M. Berryer,
Les MM. Dupin,
" Arago,
Les Rotchilds.
M. de Berenger,
M. Odillon Barrot,
M. Victor Hugo,
Sir Robert Peel,
Lord John Russell,
Le Prince Albert,
Lord Stanley,
Lord Aberdeen,
Le Duc de Wellington,
Louis Philippe d'Orléans,
M. Cobden,
Lord Morpeth,
O'Connell,
M. Gladstone,
M. Rœbuck,
M. Sheil,
Silvio-Pellico,
M. Royer Collard,
Le Maréchal Moncey,
M. Martinez de la Rosa,
M. Casimir Delavigne,
L'amiral Duperré,
M. de Schlegel,
M. de Metternich,
L'empereur Nicolas,
Le Pape Grégoire XVI,
Horace Vernet,
L'Achiduc Charles,
M. Villemain,
M. de Balzac,
M. A Dumas,
M. Jules Janin,
M. Eugène Sue,
M. Alfred de Musset,
M. Paul DeLaroche,
M. Alfred de Vigny,
M. Molé,
M. Ste.-Beuve,
M. St. Marc Girardin,
M. Eugène Guinot,
M. Charles Dickens,
M. Bulwer,
M. G. R. P. James,
M. Lever,
M. D. Israeli,
M. Alex. Soumet,
M. H. Martin,
M. Léon Gozlan,
M. T. B. Macauley,
Le Juge Jeffreis,
M. Polk,
M. Colhoun,
M. Webster,
M. J. Q. Adams,
M. Clay,
Le général Cass,
Arsène Houssaye,
L'abbé Lacordaire,
" Frayssinous,
" Poule,
" Affre,
Emile-Marco de St.-Hilaire.
Phil. Chasles &c, &c.

FEMMES CÉLÈBRES.

Mme Delphine Gay,
Mme Amable Tastu,
Mlle Elize Moreau,
Mme Emile de Girardin,
Mme Desbordes Valmore,
Mme Marie de Blays,
Mme Marie de l'Epinay,
Mme Ancelot,
La marquise de Vieuxbois,
Mlle Julie Boiste,
Mme Hermance Lesguillon,
La comtesse Dash,
Marceline Valmore,
La comtesse Merlin,
Mlle de Montgolfier,
Mme de Stael,
La duchesse d'Abrantès,
George Sand—Mme duDeffand,
Mme Anna des Essarts.
Vicomtesse de Malleville, etc.

SCIENCE.—VOYAGE.—BEAUX-ARTS.—LITTÉRATURE.—MŒURS.—INDUSTRIE.

La Russie sous l'Empereur Nicolas *par Ivan Golovine.*
Athenes en 1845 *par le comte d'Hauterive.*
Les Réprouves et les Élus, par *Emile Souvestre.*
Suzon la Cuisinière *par Léon Gozlan.*
Histoire d'un Merle Blanc *par Alfred de Musset.*
Un Mariage rue St. Denis *par Marie Aycard.*
Adeline Revel *par le Bibliophile P. L. Jacob.*
Le Camp de Boulogne par *M. Thiers.*
Richard par *Jules Sandeau.*
Le Monastère de St. Just. *par Louis Lurine.*
Une visite a Trois Tombeaux par *Emile Marco de St. Hilaire.*
Mademoiselle de Romans par *Mme Anna des Essarts.*
Un premier Amour par *Frédéric Soulié.*
Causeries Parisiennes par *Charles de Boigne, Eugène Guinot, Victor Bohain, Arsène Houssaye, Jules Janin, Théophile Gautier, etc.*
Histoire Pittoresque de la Typographie *par Auguste Vitu.*
Les Peintres Célèbres, *par Alexandre Dumas.*
Deux nuits au Mexique *par A. Borghers.*
l'Abbaye du Verger (nouvelle) par *Hip. Castille.*
Le plus heureux ménage, conmu par P. de Kock.
Un modèle de Jeune fille par *Delphine Gay.*
L'Enfance des Grands hommes par *L. Leduc.*
Études Sociales, par *Adolphe Lahaie.*
Histoire de la Danse ancienne et moderne par *Hippolite Etiennez.*
Les Contes de la famille par *Pitre-Chevalier.*
La Mer et les Marins par *G. de La Landelle.*
Machiavel par *Calimard de la Fayette.*
Les Marchands d'Orvietan par Raoul-Rochette
Madeleine et Gilberte par *Arsène Houssaye.*
Si j'était Roi par *J. de Kermainguy.*
Les danseuses d'Égypte par *William Lane.*
Alfred de Musset par *Henry Vermot.*
Philosophie Politique par *Alphonse Esquiros.*
Les Petits Machiavels, par *Léon Gozlan.*
Ann Rodcliffe par *Jules Lefebre Deumier.*
Christine ou le Baiser du Roi par *Mme Desbordes Valmore.*
Une Protectrice de Mandrin par *Mme Clémence Robert.*
Charlotte Corday par *une anonyme.*
Une vieille gloire par *Mme. Ancelot.*
Barabas et ses filles par *Mme. la marquise de Vieux-Bois.*
Causeries des Dames, par *la même.*
Les Modes Parisiennes par *Mme Julie de Boiste.*
Hermance Lesguillon etc.
La fille de Marie Stuart par *Mme Cottis.*
La Fleche par *Marceline Valmore.*
Un Vice par *Charles Dickens.*
La Chapelle St Léonard par *Mlle. Rachel Guillemette.*
Souvenir des Croisades, Alice par *M. de Pongerville (de l'Académie).*
Un Maringe de caprice par *Mme Anna des Essarts.*
M. le Comte de Montalembert par *J. B.*
Souvenirs de voyages en Italie, en Allemagne et dans l'Autriche, la Prusse, les Indes, la Russie, l'Espagne, etc., par *M. le comte de Lac Maria.*
Nouvelles des Sciences, Découvertes et Inventions par *M. A. Borel d'Hauterive.*
Souffrances d'une Mère, (mœurs) *par Henri Conscience.*
Quelques traits du comte de Chesterfield, *par George Sand.*
Chroniques des lettres et des Arts, *par M. Achille Jubinal.*
Voltaire et Rousseau *par Lord Brougham.*
Souvenirs Historiques, Cousins de Rois, *par M. E. du Molay-Bacon.*
Les Aventures de Crispin-Crisp, *par A.*
Chansons du Caveau, *par Alfred de Vigny et E. Desnagiers.*
Mœurs Européennes, *par M. Saint-Marc Girardin.*
Esquisses Biographiques, *par M. Alexandre Dumas.*
Souvenirs Historiques, *par M. Mallet d'Hauterive.*
Législation Charitable, *par M. de Vatiménil.*
Voyages, *par Dumont D'Urville.*
Revue Médicale, *par le Dr. Alp. Magne.*
Critique Littérire, *par M. Benedict Gallet.*
Histoire Moderne, *par M. le comte Achille de Vaulabelle.*
Une Chasse à l'ours, *par L. Amiel.*
Histoire Religieuse, *par Eugène Magne.*
Bruits des Salons, Causeries de Paris, *par Théphile Gauthier.*
Histoire Naturelle, *par A. Toussenel.*
Voyages dans l'Amérique du Nord, *par C. Lyel.*
Economie Politique.
Chronique politique de Londres, *par Victor Bohain.* Valet de Viriville etc.
Causeries des Salons de Londres, *par Mme la Comtesse P. de Malleville.*
Chroniques, Légendes et Etudes de Mœurs, *par J. C. Romand.*
L'oiseau en cage, *par Léon Gozlan.*
Le moins guerrier de la famille Bonaparte, *par Marie Aycard.*
Maître et Valet, *par Jules Janin.*
Une journée de Dupe, *par Mme Amable Tastu.*
Le Voile Noir, (traduit de Dickens,) *par Emile de Labédollierre.*
La Réconciliation, *par Ludvig Tieck.*
L'ange Gardien, *par le bibliophile Jacob.*
Le Banquier de Cire, *par Paul Féval.*
Quinze jours de Royauté, *par Mme la comtesse Dash.*
Une larme d'Enfant, *par Edouard Lemoine.*
La partie d'Echecs, *par Jules A. David.*
La Saint-Barthélemy, *par la bibliophile Jacob.*
La Trésorière, *par Amédée Achard.*
Le Conseiller Krespel, *par Hofmann,* (traduction nouvelle) *par Emile de Labédollierre.*
Études sur les Hiéroglyphes, *par M. l'abbé Affre* (Archevêque de Paris).
Le Quarante-et-unième Fauteuil de l'Académie, *par M. Arsène Houssaye.*
Les Rubens d'Anvers, *par M. Théophile Gautier.*
John Martin, *par le même.*
Sensations d'un Voyageur enthousiaste, *par M. Gérard de Nerval.*
Le Monde antédiluvien, *par le même.*
L'Autriche et l'Allemagne, *par M. Enfantin.*
Philosophie politique, *par M. Alphonse Esquiros.*
Les Ministres de l'Instruction publique depuis 1830.
La Littérature de l'Université, *par M. Eugène Pelletan.*
Un Chapitre inédit de *Montaigne.*
Lettres inédits de *Diderot* : Les Écrivains et les Artistes.
Alfred de Musset, portrait à la plume, *par M. Henry Vermot*
La Branche de Daphné, *par G. de Lavigne.*
GILBERT GURNEY, Souvenir d'un Gentleman, *par Théodore Hook.*
Le Rêve d'un Gourmand.
Une Correspondance entre deux étages de la même Maison à Stocholm, *par Miss F. Bremer.*
Le Dernier des Grognards, *par Emile Marco de St. Hilaire.*
Les Etrennes de Lucien, *par Gibert Hetrel.*
Le Musée d'Artillerie, *par Paul de St. Victor.*
Robert de Blüs, *par Pérot.*
Le Sire de Vaurus, *par Angelo de Sor.*
Charles Linnée, *par Adolphe de Lahaye.*
Une Histoire d'Hier, *par A. Busquet.*
M. Robineau en Russie, *par un Anonyme.*
Voyages du Chevalier Kohrad, *par Paul de St Victor.*
Un Conte da l'Abbée de St. Pierre.
Le Trésor, (nouvelle)
Le Budjet de la Vie, etc, etc.

AGRICULTURE.

De l'Agriculture en France et en Angleterre, ses Progrès, ses Améliorations, ses Découvertes, etc, etc..
La Russsie, la France, l'Angleterre et les Etats-Unis en 1845.

La partie musicale de l'ALBUM DE LA REVUE CANADIENNE, aura aussi d'autant plus d'attraits que nous avons en même temps le plaisir d'annoncer une splendide collection de Romances, Mélodies, Polkas, Redowas, Quadrilles, Cotillons, Fantaisies etc, etc,. par les plus célèbres Artistes de Londres de Paris, et surtout les plus en vogue.

Ceux qui désirent s'abonner à nos publications, feraient bien de se hâter ; car, vû le nombre limité de nos premiers Tirages, surtout au commencement de l'année, ils sont *exposés* a perdre quelque chose de ces notices Biographiques, si intéressantes si instructives, qui peignent d'un mot un homme et une époque. Nous donnons encore cet avis, afin de pouvoir régler à propos notre nouveau Tirage, au premier de mai prochain.

Montréal, 26 mars, 1846.

STANISLAS DRAPEAU,
Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE